

## Cinquième séance, lundi 16 février 2009

Présidence de M. Pierre-André Page, président

SOMMAIRE: Communications. – Motion N° 1067.09 Jean-Louis Romanens/Pascal Kuenlin (crise économique, affectation de moyens de relance); prise en considération. – Postulat N° 2043.08 Edgar Schorcheret (vue d'ensemble de l'amélioration fiscale en faveur des familles et des PME depuis 10 ans); prise en considération. – Postulat N° 2038.08 Marie-Thérèse Weber-Gobet/Albert Bachmann (inventaire des surfaces utilisables sur les bâtiments publics pour des installations solaires thermiques et photovoltaïques); prise en considération. – Postulat N° 2036.08 Josef Fasel/Jean-Claude Schuwey (régulation des eaux à l'aide d'extraction de gravier); prise en considération. – Rapport N° 109 sur le P2016.07 René Kolly/Christian Ducotterd (politique cantonale en matière de grandes surfaces et de centres commerciaux); discussion. – Rapport N° 114 sur le P308.06 Denis Boivin/Jean-François Steiert (voitures de service à disposition du public dans l'intérêt de l'Etat, de l'environnement et des usagers); discussion. – Rapport N° 117 sur le P314.06 Jean-Louis Romanens/Markus Bapst (mise en place d'une fondation «Seed Capital»); discussion. – Postulat N° 2024.07 Eric Collomb (héberger l'innovation par la création d'un parc technologique); prise en considération.

La séance est ouverte à 19 h 00.

Présence de 99 députés; absents: 11.

Sont absents avec justification: MM. et M<sup>mes</sup> Antoinette Badoud, Jacques Crausaz, Daniel de Roche, Jean-Pierre Dorand, Joe Genoud, Alex Glardon, Markus Ith, Christa Mutter et Yvonne Stempf-Horner.

Sans justification: MM. André Schoenenweid et Rudolf Vonlanthen.

M<sup>me</sup> Isabelle Chassot, conseillère d'Etat, est excusée.

### Communications

**Le Président.** Jeudi dernier, le 12 février 2009, la Commission interparlementaire chargée de l'examen du projet de convention sur la participation des parlements (ou «projet CoParl») a transmis à la Conférence des gouvernements de Suisse occidentale (CGSO) sa prise de position concernant ledit projet de convention.

Le projet CoParl est une révision de l'actuelle «Convention des convention» et a été élaboré à la demande

des gouvernements des cantons romands. Comme le demande cette même «Convention des conventions», le projet a ensuite été soumis à l'examen d'une commission interparlementaire composée de représentants des parlements de chaque canton partenaire. Le Grand Conseil du canton de Fribourg y a été représenté par une délégation de 7 membres présidée par M. le Député Markus Bapst. En 5 séances plénières et autant de séances du Bureau ad hoc, la commission interparlementaire a ainsi retravaillé le projet des gouvernements en y apportant des modifications substantielles. Il appartient maintenant aux gouvernements de décider du sort qu'ils entendent réserver aux observations de leurs législatifs. Le texte définitif doit ensuite être signé par les gouvernements et transmis aux parlements pour ratification.

Vous avez reçu le nouveau programme et je vous informe que ce soir la séance se poursuivra jusqu'à ce que nous ayons traité l'ensemble des objets.

Pour ce faire, nous prenons directement le point 2 de notre ordre du jour: la motion N° 1067.09 Jean-Louis Romanens/Pascal Kuenlin «Crise économique, affectation de moyens de relance». Le Conseil d'Etat vous propose l'acceptation de cette motion dont nous avons voté l'urgence en séance jeudi matin par 90 voix contre 0. Vous avez reçu le document par courriel cet après-midi et la version papier est sur vos bureaux.

– Le Grand Conseil prend acte de ces communications.

### Motion N° 1067.09 Jean-Louis Romanens/Pascal Kuenlin (crise économique, affectation de moyens de relance)<sup>1</sup>

*Prise en considération*

**Romanens Jean-Louis (PDC/CVP, GR).** Je remercie le Conseil d'Etat qui, en un temps record, soumet une réponse à notre motion urgente. Le traitement en plusieurs volets de cette motion se justifie tout à fait. J'aurais difficilement imaginé que le Conseil d'Etat nous présente ce soir un plan de relance. Cela n'aurait pas été sérieux et aurait laissé le sentiment d'un travail bâclé. Comme prévu, il se limite à prendre l'engagement d'y affecter des moyens qui seront prélevés sur le résultat des comptes 2008. Le principe de prévoir la

<sup>1</sup> Déposée et développée le 11 février 2009, BGC p. 369; prise en considération de l'urgence le 12 février 2009, BGC p. 62; réponse du Conseil d'Etat ce jour, BGC p. 359.

constitution d'un fonds à charge des comptes 2008 me paraît aller tout à fait dans le sens souhaité.

Pour la suite, j'aimerais rappeler ici que notre motion donne quelques pistes et veut surtout laisser la voie libre au Conseil d'Etat pour proposer les solutions qui permettent à la fois de profiter des mesures fédérales et de relancer à moyen terme l'économie.

Personnellement, je pense qu'aucune des pistes inventoriées au niveau national, et reprises dans cette enceinte par certains intervenants jeudi dernier, ne doit être ignorée. Il faut en faire l'inventaire, l'approche et mettre dans la balance les avantages et inconvénients de toutes ces mesures et choisir les plus efficaces. Le Conseil d'Etat se devra également d'examiner l'opportunité de faire participer d'autres acteurs à ces mesures.

Pour le plan de relance lui-même, je pense qu'il y aura lieu de présenter rapidement, et pourquoi pas pour la session de mars ou de mai, le premier volet de ce plan, qui pourrait découler des mesures fédérales, et un second plus élaboré dans le courant de l'année. Sa mise en vigueur devra de toute manière être laissée à la libre disposition du Conseil d'Etat qui décidera du moment opportun où des mesures devront être appliquées. De ce fait, nous pensons qu'une base légale doit être créée.

Avec ces quelques considérations, je vous demande d'accepter la proposition du Conseil d'Etat et le remercie encore pour sa prévoyance.

**Peiry Stéphane** (*UDC/SVP, FV*). Les pouvoirs publics disposent en général de deux outils pour atténuer les effets d'une récession et pour relancer la croissance. Le premier outil, c'est la méthode keynésienne ou étaticiste qui consiste à augmenter les dépenses publiques dans le but de soutenir l'activité économique. C'est cette méthode qui semble nous être proposée ce soir par les deux motionnaires. L'autre méthode, à mon avis plus efficace et plus conforme à la tradition libérale de notre pays, consiste à agir sur la consommation en diminuant les impôts et les prélèvements obligatoires qui pèsent sur les citoyens et les entreprises. Les deux méthodes ont évidemment les mêmes effets sur les finances publiques mais la relance par la diminution des impôts bénéficie à toute la population et à toute l'économie alors que la relance par la dépense publique ne bénéficie qu'à une partie de l'économie, en général, le génie civil.

Je ne suis pas opposé à une accélération de certains travaux publics mais le génie civil ce n'est pas toute l'économie! La diminution des impôts, quant à elle, profite à tous les Fribourgeois alors que la dépense publique peut bénéficier à des entreprises extérieures au canton, comme l'a d'ailleurs soulevé M. le Commissaire lors du débat sur l'urgence. Enfin, un plan de relance de niveau cantonal, exclusivement axé sur la dépense publique, n'aurait probablement aucun effet à moins qu'il ne soit coordonné avec tous les autres cantons et la Confédération.

Heureusement, les motionnaires laissent une porte ouverte au Conseil d'Etat en l'incitant à étudier d'autres mesures qu'il jugerait utiles.

C'est pourquoi j'invite le Conseil d'Etat à tenir compte dans son éventuel plan de relance d'une part détermi-

nante de mesures fiscales plutôt que d'agir seulement sur la dépense publique. A ce propos, on peut regretter que le Conseil d'Etat ait déjà répondu par la négative à ma proposition de compenser chaque année et intégralement les effets de la progression à froid. La compensation de la progression à froid est généralement reconnue comme étant une bonne mesure de relance par la consommation. Elle est aussi préconisée par le Conseil fédéral, sauf erreur. Dans cet esprit, une accélération des baisses fiscales votées par le Grand Conseil en septembre dernier serait la bienvenue.

Et, tout en souhaitant que de telles mesures puissent être prises encore le cas échéant, le groupe de l'Union démocratique du centre accepte la motion.

**Geinoz Jean-Denis** (*PLR/FDP, GR*). Le monde entier a les yeux et les oreilles rivés sur Obama. Le Congrès américain vient d'accepter le montant fabuleux de relance de près de 800 milliards de dollars. Je me suis amusé à faire une comparaison entre le produit national brut des Etats-Unis et celui de Fribourg. Si le canton de Fribourg, avec un produit national brut d'environ 12 milliards de francs suisses, devait décider, toutes proportions gardées, le même montant que les Etats-Unis, aujourd'hui nous parlerions d'un montant de près de 700 millions de francs suisses! On comprend dès lors un peu mieux les réticences du Congrès américain. Revenons sur terre et parlons des pistes proposées par le Conseil d'Etat concernant la motion Kuenlin/Romanens.

Le groupe libéral-radical est naturellement favorable à l'unanimité à investir un certain montant et ceci en tenant compte des éléments suivants. Les montants à investir devront l'être dans des projets existants, principalement dans les infrastructures. Il ne servirait à rien d'inventer ou de sortir du chapeau de nouveaux projets. Les projets doivent répondre à un besoin. Le Conseil d'Etat devra être attentif aux mesures prises à l'échelon fédéral, qui exigent une parité de la part du canton. Il s'agira là d'avoir des projets et surtout de l'argent à investir. La population et les PME se plaignent parfois de la lenteur et de l'esprit tatillon de certains services de l'Etat, principalement de ceux qui sont concernés par les autorisations. Il s'agira là de faire preuve de diligence pour faire avancer les projets.

Enfin, sur le plan des personnes physiques, ce n'est pas le moment de profiter de cette nouvelle manne pour arroser à tout vent. Il y a lieu d'aider ceux qui seront victimes de la crise, par exemple avec des indemnités pour le chômage ou pour le chômage partiel. Il n'y a pas de raison, par exemple, d'augmenter l'aide au paiement des primes des caisses-maladie préconisée par le groupe socialiste vendredi dernier.

Pour ces raisons, le groupe libéral-radical soutiendra cette motion à l'unanimité et je vous encourage à en faire de même.

**Girard Raoul** (*PS/SP, GR*). Le groupe socialiste s'est exprimé la semaine passée en faveur de l'urgence de la motion. Il s'est exprimé en se permettant d'insister sur les mesures à prendre pour réussir au mieux un plan de relance. Nous souhaitons ainsi que les actions visent trois objectifs principaux, à savoir le soutien à des

projets durables, l'anticipation de travaux nécessaires et, surtout, une aide ciblée aux personnes en difficulté. Nous constatons ce soir que dans sa réponse le Conseil d'Etat souligne tout comme nous l'importance de ces trois axes. En ce sens, sa réponse complète les souhaits des motionnaires en tenant compte de nos remarques formulées la semaine passée.

Notre groupe soutiendra donc la motion et se permettra dans les semaines à venir de proposer des mesures concrètes supplémentaires si celles-ci s'avèrent importantes pour traverser de manière optimale la crise que nous rencontrons.

En conclusion, la motion du jour reste relativement floue, la réponse aussi, et nous partons du principe que nous donnons ce soir un accord de principe et que nous serons très attentifs aux suites qui y seront données.

**Ducotterd Christian** (*PDC/CVP, SC*). Afin d'augmenter les déplacements en utilisant les transports publics et pour rendre ces derniers plus attractifs, notre canton devra investir au niveau des infrastructures ferroviaires et concrétiser le RER fribourgeois. Afin d'obtenir un rapport complet concernant ces différentes constructions nécessaires pour augmenter les cadences entre la ville de Fribourg et les différentes régions de notre canton, Charles de Reyff et moi-même avons déposé un postulat. Je suis certain que des éléments utiles à l'optimalisation des transports peuvent être pris en considération dans ce programme de relance. Je peux citer comme exemple les gares d'Avry et celle de Saint-Léonard ainsi que le dédoublement de la voie CFF entre Givisiez et Fribourg. Nous pouvons constater que les transports publics sont un domaine où le canton de Fribourg pourra collaborer avec la Confédération.

**Rey Benoît** (*AGC/MLB, FV*). Le groupe Alliance centre gauche va également donner son appui à cette motion.

Je me permets toutefois deux commentaires: l'appui est dans le sens préconisé par le Conseil d'Etat, à savoir le fait de libérer des moyens financiers pour un plan de relance et, comme l'a dit M. le Commissaire du gouvernement, l'impossibilité d'avoir pour ce soir déjà une stratégie en la matière.

Toujours est-il que question de stratégie, je souhaite quand même faire une remarque. Lorsque l'on dit qu'il faut que ces mesures profitent à tout le monde et lorsque l'on dit que la solution la meilleure pour qu'elles profitent à tout le monde est une baisse d'impôts, j'attire juste l'attention sur le fait que si l'Etat veut pouvoir jouer ce rôle de relance économique lorsqu'il y a des problèmes, il faut qu'il puisse se baser sur des finances saines et il faut qu'il puisse se baser sur un certain avoir.

Le canton de Fribourg a eu la chance d'avoir une bonne gestion de ses finances et la chance d'avoir également une fiscalité qui, pour certains, était beaucoup trop haute, mais a permis d'avoir une situation saine. Le jour où deux, trois ou quatre fois de suite, nous aurons fait des baisses linéaires, s'il s'avère qu'il y ait de nouvelles crises à venir, plus personne, ni le canton ni personne, n'aura les moyens de faire un plan de re-

lance. Donc, j'attire quand même l'attention de tout le monde sur le fait que faire de la relance, oui! avec les moyens dont nous disposons, oui! et préservons aussi les ressources nécessaires pour pouvoir continuer ce rôle et ne nous précipitons pas dans une baisse linéaire d'impôts!

C'est avec ces considérations que nous allons soutenir cette motion.

**Siggen Jean-Pierre** (*PDC/CVP, FV*). Le groupe démocrate-chrétien, bien entendu, vous recommande d'accepter la motion. La réponse nous convient et l'énoncé des principes qui vont en quelque sorte présider à la décision ou à la détermination des pistes nous semble également tout à fait pertinent. Nous souhaitons toutefois attirer l'attention du Conseil d'Etat sur les propositions contenues dans la motion elle-même et nous l'invitons à s'inspirer des pistes déjà un peu dégagées qui, par ailleurs, permettent aussi l'application des principes énoncés.

**Duc Louis** (*ACG/MLB, BR*). Je voudrais tout d'abord, en mon nom personnel, féliciter les motionnaires d'avoir engagé le débat sur un sujet d'une brûlante actualité. En tant qu'agriculteur et indépendant, malgré tous les aléas de notre profession, je me sens, lorsque je tourne le bouton de la radio le lundi matin, encore rassuré sur mon cas et sur le cas des agriculteurs, qui ont du travail, qui ont un boulot, qui ont à agender leur journée sans se dire: «Ce soir, je vais recevoir une lettre de congé et demain qu'est-ce que je vais faire?»

Je crois qu'aujourd'hui, là, devant le parterre des conseillers d'Etat réunis, je crois qu'il faut saisir le taureau par les cornes. Il y a des pistes à saisir, des voies à ouvrir. J'ai quelques petits exemples. Simplement, on a parlé récemment d'EOS, cette ligne à haute tension. Pourquoi pas le génie civil, qui est aujourd'hui en crise – c'est, je crois, la profession qui est le plus en crise – n'entererait-il pas ces lignes à haute tension? Ça, c'est une piste qui pourrait aussi relancer cette économie.

D'autre part, si on prend tout le secteur alimentaire: je ne vais pas prolonger, mais quand je vois que j'ai dénoncé, moi, à Avenches, des haricots qui venaient du Kenya à 20 francs le kilo et que mon ami Hubert Carrel les labourait à quelques kilomètres, je me dis que, vous, les élus au plus haut niveau, vous devez réagir; c'est fini ce commerce! L'OMC nous a foutus – excusez-moi – dans la merde et, je le répète haut et fort, ces gens-là n'ont que de la déviance! On veut agender, mener le monde à sa manière. Quelques technocrates, à Genève, qui bouffent du caviar et qui se remplissent de champagne, eh! bien ces gens-là, M. le Conseiller Beat Vonlanthen, on n'en a pas besoin!

**Collaud Elian** (*PDC/CVP, BR*). Je remercie aussi le Conseil d'Etat de la rapidité avec laquelle il a répondu à cette motion. C'est à tout à fait à titre personnel que je donne quelques pistes qui ont d'ailleurs déjà été discutées lors de nos réunions de la Commission des routes et cours d'eau. Là, je souligne que des projets sont déjà votés, tels que giratoires et infrastructures routières et, spécialement aussi, des éléments de protection contre le bruit.

Enfin, ce sont des projets à long terme, qui demandent du temps pour être réalisés mais on a déjà quelque chose dans le pipeline et ceux-là, il faudrait peut-être les avancer. Certainement, vous avez toutes et tous sillonné les routes du canton pour voir que cet hiver, qui a été rude, a mis à mal beaucoup de tronçons. Peut-être demandons aux responsables de secteurs de dresser la liste des besoins urgents et de les mettre en priorité. Ceci aussi est un phénomène de relance économique pour nos entreprises qui en ont besoin, tel qu'on l'a entendu dans ce plénum!

**Kuenlin Pascal (PLR/FDP, SC).** Permettez-moi tout d'abord de remercier le Conseil d'Etat pour la réponse qu'il nous a transmise et surtout pour le délai dans lequel cette réponse a pu nous parvenir.

Comme cela a été dit lors du vote sur l'urgence de la motion, il ne fait plus aucun doute aujourd'hui que notre pays, respectivement notre canton, devra affronter ces prochains mois une crise dont l'ampleur, pour l'instant, nous semble difficile à cerner. Comme nous l'avions dit la semaine dernière, on admet volontiers que les collectivités sont quasiment les seuls intervenants susceptibles de jouer un rôle actif et direct pour relancer l'activité économique par le biais, notamment, des investissements. Une condition, tout aussi importante, c'est bien évidemment que ces investissements puissent être déclenchés dans un délai extrêmement court. En effet, il ne sert à rien de déclencher des investissements lorsque la conjoncture aura repris, pour participer ainsi à un début de surchauffe. Cet objectif anticyclique est par conséquent relativement difficile à atteindre si les outils de décision et les moyens à disposition ne peuvent pas être mis en œuvre selon un processus extrêmement rapide. C'est dans ce sens-là qu'ont été élaborés les domaines d'intervention indiqués dans notre motion. C'est ainsi que les travaux d'entretien routier dont la nécessité est prouvée mais qui, faute de budgets suffisants, sont étalés dans le temps, constituent l'exemple parfait d'investissement anticyclique qui pourrait être activé immédiatement.

Le second point traitant du perfectionnement du personnel dans les entreprises peut se comprendre dans l'idée d'une réorientation rapide des personnes occupées par les secteurs touchés par la crise et qui doivent immédiatement adapter leur profil professionnel à la demande de l'économie. On peut également admettre que les moyens supplémentaires affectés à un fonds de l'emploi permettraient de compléter le dispositif des assurances et programmes sociaux existants pour les demandeurs d'emploi, maintenant ainsi un pouvoir d'achat minimum pour ses bénéficiaires.

L'accompagnement de projets novateurs dans la recherche en relation avec l'activité de nos hautes écoles permettrait, quant à lui, éventuellement de maintenir en activité des jeunes sortis de leur formation, qui ne trouveraient aujourd'hui pas de débouchés professionnels tant en Suisse qu'à l'étranger.

Au-delà des autres mesures que nous demandons au Conseil d'Etat de déterminer, nous insistons sur le fait que la forme d'utilisation des moyens financiers nous paraît extrêmement importante. Il faut en effet que le Conseil d'Etat nous propose une base légale qui lui permettra de déclencher lui-même, dans des délais les

plus courts possible, les mesures visant à atteindre les buts de notre motion. Nous lui laissons le soin de faire des propositions dans ce sens.

Mesdames et Messieurs, au-delà des inquiétudes que cette crise peut nourrir, il faut également et surtout garder la tête froide. La situation est certes préoccupante mais notre rôle de responsables politiques – exécutif ou législatif – consiste également à délivrer un certain message d'optimisme auprès de nos concitoyennes et concitoyens. La mise en place d'outils tels qu'un plan de relance fait partie de la confiance à transmettre à notre population et c'est dans ce sens-là également que nous devons agir dans notre canton.

**Lässer Claude, Directeur des finances.** J'aimerais d'abord dire à M. le Député Louis Duc qu'il peut constater que nous avons travaillé dimanche!

En préambule, avant d'aborder le fond de la question, j'aimerais quand même rappeler, parce que c'est une chose qu'on a très vite oubliée: le budget 2009 de l'Etat de Fribourg a déjà un certain caractère anticyclique et la première urgence pour le Conseil d'Etat c'est de le mettre en œuvre effectivement: il s'agit de déjà utiliser les montants que vous avez décidés dans le cadre de ce budget. Je rappelle que, par exemple pour les investissements, on a 30% de plus que ce qu'on avait habituellement ces dernières années. De même, les baisses d'impôts qui, elles, sont effectives, devraient également contribuer à améliorer la consommation.

Pour ce qui concerne le sujet de ce soir, je crois que c'est le député Girard qui a dit que la réponse est un peu floue. Je rappelle qu'ici on discute de la prise en considération d'une motion, qu'il s'agit ensuite, si vous l'approuvez – ce dont je ne doute pas – de la mettre en œuvre. Cette mise en œuvre va se faire en deux temps: d'une part, comme cela a été relevé, par la constitution d'un fonds de relance et cela au moment du bouclage des comptes. L'acceptation de la motion nous permet de créer la base légale nécessaire pour constituer ce fonds de relance que l'on ne peut pas faire si on n'a pas cette base légale. D'autre part, il s'agira d'établir – quand je dis dans un deuxième temps, évidemment cela va se faire en parallèle – un programme de relance qui sera financé par ce fonds, programme de relance qui pourrait effectivement s'imaginer en plusieurs étapes. Evidemment, une série d'éléments doit être gardée à l'esprit lorsqu'on constitue un tel fonds de relance. Comme chacun sait, prévoir aujourd'hui ce qui arrivera demain, plus personne ne s'y lance, il faudra vraisemblablement durer. En d'autres termes, il ne faudra pas tirer toutes ses cartouches en une fois!

Ensuite et je crois que c'est ça qu'on doit avoir à l'esprit si l'on parle d'un programme de relance: il s'agit d'avoir des mesures de relance et des mesures anticonjoncturelles. Concrètement, cela signifie que ce sont des mesures sur lesquelles on doit pouvoir revenir ou auxquelles on peut surseoir dès l'instant où la crise est passée, la crise et ses effets. Donc nous devons être assez prudents et ne pas mettre sous ce chapeau – on peut imaginer quand même prendre d'autres mesures qui donnent aussi un coup de pouce aux mesures de relance en tant que telles – des mesures sur lesquelles tout le monde sait qu'on ne pourra pas revenir. En d'autres termes, par exemple puisque cela a été évoqué

ici, on peut imaginer des mesures fiscales qui aident la relance, mais j'ai de la peine à imaginer qu'on utilise les fonds pour financer ces mesures parce que ce serait un non-sens. Cela ne veut pas dire qu'il ne faut pas prendre des mesures fiscales; on verra si on fait quelque chose ou pas, je n'en sais encore rien aujourd'hui.

Cela étant, j'aimerais encore revenir sur un point que j'ai évoqué lorsqu'on a discuté de l'urgence, un point qui n'a pas forcément été très bien compris. J'ai évoqué les communes. Mais si j'ai évoqué les communes, c'était suite à l'intervention du député Girard, qui est aussi responsable des finances de sa commune et qui disait qu'il ne fallait pas couper, qu'il fallait investir, qu'il fallait dépenser, si je caricature un peu! Mon propos, c'est de dire: «Bien sûr, il a raison», mais cette fonction-là n'est pas que celle de l'Etat, elle doit aussi être celle des communes. J'espère que les communes feront aussi leur effort, pas seulement uniquement lorsqu'il y a une subvention cantonale, mais feront aussi un effort pour avancer leurs investissements. On sait, aujourd'hui, notamment dans l'industrie de la construction, que le bâtiment nous dit: «Ça va, ce n'est pas trop, trop mal». Par contre, le génie civil souffre. Or le génie civil, le gros des mandats donnés à cette branche, ce sont les pouvoirs publics qui les donnent: Confédération, canton, communes, paroisses également! Si ce secteur a des difficultés, on ne peut pas dire que c'est parce que l'Etat se serait retiré, au contraire puisqu'on investit plus. Il y a donc un appel que je fais, que je refais aux communes pour que, aussi, elles avancent leurs investissements et qu'elles travaillent également à cette relance.

Maintenant, dans les différentes remarques émises, je ne veux pas toutes les prendre puisque tout le monde est d'accord sur l'acceptation de la motion. Dans l'appréciation de la situation d'aujourd'hui, évidemment, il faut quand même dire qu'un chômeur est toujours un chômeur de trop. Aujourd'hui, ce n'est pas encore la catastrophe. Il faudra encore pouvoir apprécier le rôle du chômage saisonnier dû notamment à la rigueur de l'hiver. Il faut se préparer à ce qui peut arriver.

Je ne vais pas déjà faire le débat sur la progression à froid, mais j'aimerais juste relever qu'une progression à froid systématique, chaque année, en période de faible hausse du coût de la vie, peut être réduit à néant parce qu'avec les arrondis on fait des cent francs. Alors si vous devez adapter des réductions sociales de 49 francs, l'arrondi fait que c'est zéro, mais vous avez compensé la progression à froid et personne ne voit rien. C'est pour ça qu'on est notamment opposé à une compensation systématique; on peut discuter les déclenchements de la compensation. Mais on fera le débat ultérieurement!

M. le Député Geinoz a évoqué le président américain Obama. C'est vrai qu'on ne peut pas faire la comparaison avec Fribourg parce que Fribourg a sa Banque qui va bien. (*rires!*) Et je noterai quand même que dans le programme de sauvetage de l'UBS, si c'est la Confédération et la Banque nationale qui sont au front, en cas de réalisation des risques, les cantons passeront aussi à la caisse. Nous ne sommes donc pas totalement à l'écart de ces éléments-là.

Je dirais aussi au député Louis Duc qu'on peut être d'accord ou pas d'accord sur l'action de l'OMC. Je

note en passant qu'une des premières réactions que le président Obama a eue, a été de dire qu'il fallait absolument relancer le cycle de Doha, de l'OMC, parce que la plus grande catastrophe qui pourrait arriver aujourd'hui, c'est que tous les pays se replient sur eux-mêmes et fassent du protectionnisme. Là, on se retrouverait dans la situation où on s'est trouvé en 1929. Ce n'est que par le libre-échange – c'est clair qu'il y a des mauvais côtés, on est entièrement d'accord – mais on oublie ce que le libre-échange a apporté à l'ensemble du monde en termes d'augmentation de richesses, également dans les pays en voie de développement.

Je ne veux pas être plus long. Il est prématuré de fixer les mesures que l'on peut mettre. On vous a brossé un peu le cadre général dans lequel le Conseil d'Etat imaginait mettre sur pied ce plan de mesures qui, comme je l'ai dit, pourrait se faire en plusieurs temps. Il sera suffisamment tôt de débattre des mesures concrètes lorsque nous viendrons vous présenter ce plan dans la mesure où un certain nombre de choses vous seront formellement présentées lorsqu'elles demanderont notamment des bases légales particulières. Pour certaines, il n'est pas nécessaire d'avoir une base particulière mais pour d'autres, évidemment, il faudra créer les bases légales nécessaires.

C'est avec ces considérations que je vous invite à accepter la motion.

– Au vote, la prise en considération de cette motion est acceptée par 96 voix sans opposition ni abstention.

– Cet objet est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour qu'il lui donne la suite qu'il implique.

*Ont voté oui:*

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Andrey (GR, PDC/CVP), Bachmann (BR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Berset (SC, PS/SP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Bourgnecht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brodard V. (GL, PS/SP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Buchmann (GL, PDC/CVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burgener (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Collaud (BR, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Corminboeuf (BR, PS/SP), Coting (SC, PLR/FDP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Weck (FV, PLR/FDP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel (SE, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Fürst (LA, PS/SP), Gander (FV, UDC/SVP), Ganioz (FV, PS/SP), Gavillet (GL, PS/SP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Gendre (SC, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hänni-F (LA, PS/SP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Krattinger (SE, PS/SP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC/CVP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Menoud (GR, PDC/CVP), Morand (GR, PLR/FDP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Rime (GR, PS/SP), Romanens A. (VE, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Roubaty (SC, PS/SP), Savary (BR, PLR/FDP), Schnyder (SC, PS/SP), Schorderet E. (SC, PDC/CVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey J. (GR, PDC/CVP), Schuwey R. (GR, UDC/

SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Studer A. (SE, ACG/MLB), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thalmann-B (LA, UDC/SVP), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Thürler (GR, PLR/FDP), Tschopp (SE, PS/SP), Vial (SC, PDC/CVP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP). *Total: 96.*

### **Postulat N° 2043.08 Edgar Schorderet (vue d'ensemble de l'amélioration fiscale en faveur des familles et des PME depuis 10 ans)<sup>1</sup>**

#### *Prise en considération*

**Schorderet Edgar** (PDC/CVP, SC). Je remercie tout d'abord le Conseil d'Etat pour la rapidité avec laquelle il a répondu à mon postulat. Je le félicite également pour la qualité du contenu de la réponse dans laquelle je constate les éléments suivants.

Le canton de Fribourg a fait un effort important dans la réduction de sa masse fiscale au cours de la dernière décennie. Cet effort s'est surtout porté sur les familles au travers des déductions sociales pour enfants et frais de garde ainsi que sur les PME pour lesquelles les toutes dernières adaptations sont en train de se faire sentir concrètement. Comme membre d'un parti qui défend les valeurs de la famille et des PME, je peux être fier de ce premier pas important.

Toutes ces réductions fiscales relevaient d'une volonté d'améliorer l'attractivité du canton de Fribourg. Que se serait-il passé, dans le contexte de concurrence fiscale intercantonale que nous vivons, si Fribourg n'avait pas fait cet effort? Les autres cantons ne sont pas restés inactifs. Il est dès lors important que nous continuions notre effort dans le même sens; les dernières réductions fiscales que nous avons initiées en 2008 tombent à point. Elles ne sont plus seulement une possibilité d'améliorer l'attractivité de notre canton, elles deviennent aujourd'hui un véritable instrument de politique financière anticyclique et cet effort participera, participe déjà, à la stimulation de la demande globale.

Etant donné que j'avais préparé une intervention pour le point précédent, mais comme j'étais encore tout à fait essoufflé puisque je suis arrivé avec un peu de retard, je me permets encore de faire un pont avec le point précédent. En matière de plan de relance, le temps joue un rôle essentiel. Si le diable est dans le détail, le Bon Dieu est dans le rythme! Agir trop tôt ou trop tard revient au même, c'est l'échec assuré! Ces baisses d'impôts dont il est question dans le postulat, que nous avons régulièrement discutées ici dans ce Grand Conseil en 2008, eh! bien, elles sont tombées à point! Pour le plan de relance, on peut penser à des solutions fiscales peut-être rétroactives au 1<sup>er</sup> janvier 2009, ce qui améliorerait encore considérablement ce rapport.

**Thürler Jean-Pierre** (PLR/FDP, GR). Par son postulat, notre collègue Edgar Schorderet a eu raison de demander une analyse détaillée et chiffrée des améliorations

fiscales cantonales rétroactives depuis dix ans. Même si l'on peut admettre que certaines interventions politiques sont fondées sur l'émotionnel, comme l'a évoqué le postulant, le groupe libéral-radical estime que les demandes de baisse fiscale ayant eu cours et celles à venir ont été basées sur des éléments concrets.

Ceci étant, le groupe libéral-radical a pris connaissance de l'analyse rétrospective faite par le Conseil d'Etat et le rapport très fourni qu'il nous présente. Le résultat qui en découle démontre une fois de plus que la majorité du Grand Conseil, qui a soutenu ces baisses fiscales tous secteurs confondus, a vu juste. En analysant les chiffres du rapport, nous constatons toutefois que le secteur des personnes morales est le moins bénéficiaire de ces différentes baisses et que ce secteur devra faire l'objet d'une attention particulière. En tout état de cause, le mérite de ce rapport est de fournir une idée politique précise de l'évolution fiscale dans notre canton. La réponse du Conseil d'Etat aura permis à nos concitoyens de se rendre compte des effets porteurs des mesures décidées, notamment par le rejet de l'initiative en faveur d'une ristourne d'impôts.

En conclusion, le groupe libéral-radical reste attentif aux évolutions fiscales et soutiendra les mesures possibles à prendre, encore une fois, en fonction des réalités économiques et de la capacité financière du canton et veillera à ce que les baisses décidées soient durables.

Avec ces considérations, notre groupe, à l'unanimité, accepte ce postulat et prend acte de la réponse du Conseil d'Etat au titre de rapport.

**Cardinaux Gilbert** (UDC/SVP, VE). Le groupe de l'Union démocratique du centre a pris connaissance du postulat de notre collègue Schorderet et de la réponse du Conseil d'Etat. Ce rapport est un inventaire des déductions fiscales des dix dernières années. Certes, les chiffres indiqués sont importants, que ce soit les déductions sociales pour enfant, frais de garde, pour les entreprises également, et autres, pour un montant de 140 millions. Bien qu'importantes, ces déductions fiscales sont nécessaires pour rester attractif, vu la position élevée du contribuable fribourgeois et le mauvais classement sur le plan suisse. Si ce classement s'est amélioré, nous ne sommes pas encore sur le podium! Vu la situation économique, nous estimons que des déductions supplémentaires seront nécessaires, notamment pour les familles des classes moyennes et les entreprises. La population approuve ces déductions fiscales; elle l'a prouvé lors de la votation cantonale du 8 février.

Avec ces remarques, le groupe de l'Union démocratique du centre soutient ce postulat.

**Brodard Jacqueline** (PDC/CVP, SC). Le groupe démocrate-chrétien a pris connaissance du postulat de notre collègue Edgar Schorderet qui demande une analyse détaillée et chiffrée des améliorations fiscales en faveur des familles et des PME.

Dans sa réponse, le Conseil d'Etat énumère toutes les baisses fiscales accordées aux contribuables fribourgeois durant ces dix dernières années. Ce tableau, présenté avec clarté, permet de constater que les réduc-

<sup>1</sup> Déposé et développé le 5 septembre 2008, BGC p. 1662; réponse du Conseil d'Etat le 27 janvier 2009, BGC pp. 364ss.

tions accordées aux personnes physiques se montent à 140 millions de francs.

Le groupe démocrate-chrétien constate avec satisfaction que plus de la moitié des baisses d'impôts ont été favorables aussi bien aux familles dites de type traditionnel qu'aux familles monoparentales. Notre groupe se réjouit tout particulièrement car, à plusieurs reprises, il a été l'initiateur de ces améliorations. Notre souci permanent est d'assurer à nos familles une fiscalité supportable en relation avec ses revenus et surtout des déductions sociales correspondant à la charge réelle qu'elles assument pour leurs enfants.

Par ce rapport, nous constatons que la politique fiscale préconisée par notre groupe en faveur de la famille a porté ses fruits et cela sans avoir recours à de quelconques ristournes. Notre groupe poursuivra cette politique afin que les personnes prenant en charge l'éducation d'enfants soient soutenues par des mesures fiscales ciblées. Il s'opposera, par contre, au système de l'arrosoir préconisé par d'autres. De plus, nous relevons avec satisfaction que les baisses en faveur des personnes morales représentent plus de 17 millions. Le groupe démocrate-chrétien a veillé à améliorer les conditions fiscales de nos entreprises.

Par motion déposée en 2007, au nom du groupe démocrate-chrétien, nos collègues Romanens et Bapst proposaient une réduction de l'impôt sur les bénéficiaires ainsi qu'une réduction de l'impôt sur le capital. Ils invitaient également le Conseil d'Etat à mettre immédiatement en œuvre les mesures adoptées au niveau fédéral dans le domaine. Une partie de cette motion est entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2009. A l'avenir, le groupe démocrate-chrétien restera attentif et vigilant afin que dans notre canton l'on maintienne une fiscalité supportable pour nos entreprises. Il souhaite que le Conseil d'Etat, dans cette situation économique difficile, ne perde pas de vue que l'allègement de la fiscalité est également un élément de relance économique et qu'il s'attelle à mettre en œuvre rapidement le solde de notre motion.

En conclusion, c'est donc à l'unanimité que le groupe démocrate-chrétien accepte ce postulat. Il remercie le Conseil d'Etat de sa réponse claire et détaillée et, par conséquent, il consent à ce que cette dernière fasse office de rapport.

**Girard Raoul (PS/SP, GR).** Cette réponse au postulat de notre collègue Schorderet n'amène pas de grandes discussions de notre part puisque nous sortons d'une période de campagne où tous les arguments ont été relevés, que ce soit dans un sens ou dans l'autre.

Vous me permettez tout de même de souligner trois points: premièrement, nous avons ici la liste des baisses octroyées par le canton. A celles-ci, pour avoir une vision globale, il s'agirait d'ajouter celles octroyées sans consentement par les communes. Il aurait été intéressant d'étudier l'impact de ces baisses sur le fonctionnement et sur les soucis que les communes rencontrent aujourd'hui. M. le Commissaire parlait tout à l'heure des efforts que les communes auront à faire très certainement pour apporter leur pierre au plan de relance que l'on espère voir se concrétiser cette année. Sur le principe, oui bien sûr, mais c'est sur les moyens que les problèmes vont se poser. Je rappelle quand même

ici – et je crois qu'il est quand même important de le dire – que la dette cumulée des communes fribourgeoises atteint désormais 1 milliard. Le canton décide, le canton exige des communes mais ce canton n'est, il faut quand même le rappeler, pas du tout dans la même situation, il ne faut pas l'oublier! Pour donner suite aux propos de M. le Commissaire, j'ai la conscience plus que tranquille puisque la commune de Bulle, elle, va continuer à investir cette année passablement, pas moins de 10 millions dans des travaux au centre-ville et va instaurer des transports publics.

Deuxième remarque sur ce rapport, on entend souvent ici que les personnes morales n'en obtiennent pas forcément assez. Je constate tout de même qu'elles ont obtenu 17,4 millions. Il aurait été intéressant de mettre ce chiffre en proportion avec les rentrées. J'ai quand même un peu l'impression qu'en valeur relative ce chiffre prend clairement de la hauteur.

Troisième et dernière remarque: je ne me priverai pas de rappeler, à ce stade-là, que pendant la période étudiée, le groupe socialiste fribourgeois a lancé, puis retiré, l'initiative «Rabais fiscal pour les familles». Nous constatons donc que cet exercice a permis une amélioration sensible pour les familles.

Avec ces quelques considérations, nous prenons acte de ce rapport.

**Lässer Claude, Directeur des finances.** Je serai assez bref parce que je crois que la réponse au postulat, donc le rapport est déjà suffisamment complet. J'aimerais juste relever une ou deux choses.

Plusieurs intervenants ont évoqué les mesures en faveur des personnes morales, donc des entreprises. Je crois qu'il serait aussi correct, effectivement, de mettre les montants en relation avec la somme totale qui est payée. On verrait que les proportions en pourcentage ne sont pas complètement à côté, qu'on est dans les mêmes ordres de grandeur.

Pour ce qui concerne l'intervention du député Girard, j'aimerais dire deux choses. La première: j'aurais été très surpris, même si le canton était encore endetté, qu'il n'intervienne pas pour que le Conseil d'Etat ou l'Etat fasse quand même des efforts en faveur de la relance. Cette demande est indépendante de la situation financière. Je constate quand même qu'on a un petit peu un double langage parce que le même député Girard dit: «Ce n'est pas normal, l'Etat impose des réductions fiscales aux communes» et puis dans la même foulée, il dit: «C'est grâce à nous qu'on a augmenté les déductions pour enfant, donc on a baissé la fiscalité», donc on a baissé la fiscalité des communes. A un moment donné, il faut savoir, on ne peut pas dire noir et ensuite, quand cela concerne les communes, dire oui, mais ce noir ne concerne pas les communes, cela doit être blanc. Il faut aussi tirer les conséquences jusqu'au bout.

Avec ces considérations, je vous invite à accepter le postulat et considérer la réponse comme rapport.

– Au vote, la prise en considération de ce postulat est acceptée par 91 voix sans opposition; il y a 1 abstention.

– La réponse du Conseil d'Etat valant comme rapport, cet objet est ainsi liquidé.

*Ont voté oui:*

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Andrey (GR, PDC/CVP), Bachmann (BR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Berset (SC, PS/SP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Bourgnicht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brodard V. (GL, PS/SP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Collaud (BR, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Corminbœuf (BR, PS/SP), Cotting (SC, PLR/FDP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Weck (FV, PLR/FDP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel (SE, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Frossard (GR, UDC/SVP), Fürst (LA, PS/SP), Gander (FV, UDC/SVP), Ganiot (FV, PS/SP), Gavillet (GL, PS/SP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Gendre (SC, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hänni-F (LA, PS/SP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johnner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Krattinger (SE, PS/SP), Lauper (SC, PDC/CVP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Menoud (GR, PDC/CVP), Morand (GR, PLR/FDP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Rime (GR, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Roubaty (SC, PS/SP), Savary (BR, PLR/FDP), Schnyder (SC, PS/SP), Schorderet E. (SC, PDC/CVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey J. (GR, PDC/CVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Studer A. (SE, ACG/MLB), Studer T. (LA, PDC/CVP), Suter (SC, ACG/MLB), Thalmann-B (LA, UDC/SVP), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Thürler (GR, PLR/FDP), Tschopp (SE, PS/SP), Vial (SC, PDC/CVP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 91.*

*S'est abstenue:*

Romanens A. (VE, PS/SP). *Total: 1.*

## **Postulat N° 2038.08 Marie-Thérèse Weber-Gobet/Albert Bachmann (inventaire des surfaces utilisables sur les bâtiments publics pour des installations solaires thermiques et photovoltaïques)<sup>1</sup>**

*Prise en considération*

**Bachmann Albert (PLR/FDP, BR).** Je tiens à remercier le Conseil d'Etat pour l'attention et le soin qu'il a apportés à notre postulat et sa proposition de la prendre en considération. Nous sommes convaincus que les collectivités publiques doivent montrer l'exemple pour glaner de l'énergie solaire. C'est une aubaine importante en matière de développement durable, sujet sur lequel notre autorité a largement exprimé sa sensibilité.

Je souhaite relever un élément essentiel. Nous avons clairement précisé que le mandat d'inventorier

des surfaces devrait être étendu aux communes qui le désirent. Par le biais de cette proposition, il s'agissait de profiter des synergies d'une telle étude: canevas de base, bureau spécialisé, etc. Je pense par exemple aux communes dont les bâtiments publics se juxtaposent avec les bâtiments de l'Etat, M. le Commissaire du gouvernement. Il s'agirait d'une fausse économie que de ne pas intégrer les communes à la réflexion, quand bien même il faut s'entendre sur le mot «économie» car les communes intéressées par cet inventaire seront certainement ouvertes à participer au financement. Il importe bien d'inscrire une obligation pour l'Etat d'approcher les communes par rapport à cette démarche mais, en aucun cas, une obligation de prendre en charge les coûts de mandats concernant les bâtiments publics des communes intéressées par cette opportunité, M. le Commissaire du gouvernement! C'est ainsi qu'il faut le prendre.

Je vous remercie d'accepter le postulat en permettant aux communes intéressées de profiter de cette procédure. Le calendrier des travaux pourrait échelonner cet inventaire par régions afin de répondre au souci relevé par le Conseil d'Etat.

**Jendly Bruno (PDC/CVP, SE).** Avec le postulat 2038.08, l'ex-collègue Marie-Thérèse Weber-Gobet et notre collègue Albert Bachmann demandent au Conseil d'Etat d'effectuer un inventaire des surfaces utilisables sur les bâtiments publics et d'entreprendre une étude de faisabilité technique et d'opportunité énergétique pour les installations solaires thermiques et photovoltaïques ainsi que d'associer les communes qui désirent participer à cet inventaire pour les bâtiments qu'elles possèdent.

Streng genommen ist der Begriff «Erneuerbare Energie» falsch, denn Energie kann nicht erneuert oder regeneriert werden. Jedoch versteht man unter der «Nutzung der Erneuerbaren Energie» einen Prozess der Energieumwandlung. Bei thermischen Solaranlagen wird die Wärme der Sonneneinstrahlung vorwiegend für die Gebäudetechnik nutzbar gemacht. Hingegen wird bei der Photovoltaik-Anlage das Sonnenlicht direkt in Strom umgewandelt.

Dass sich der Staatsrat bereit erklärt hat, die 711, respektive seit letzter Woche 712 dem Staate gehörenden Gebäude zu analysieren, ist ein positives Zeichen. Hier wird sich zeigen, wie viele Bauten sich für eine eventuelle Nutzung von Sonnenenergie eignen würden.

Was die Produktion der Energie anbelangt, wäre es opportun, wenn dies der Staat auf eigene Rechnung machen würde.

Ich bin jedoch der Auffassung, dass dies Dritten, also KMU-Betrieben, überlassen werden sollte.

Die CVP-Fraktion wird dem Postulat zustimmen.

**Chassot Claude (ACG/MLB, SC).** L'Alliance centre gauche a pris connaissance du postulat de nos collègues Weber-Gobet et Albert Bachmann, qui va, à notre avis, dans le bon sens. Le Conseil d'Etat en a déjà pris conscience puisqu'il a inscrit comme objectif dans son programme gouvernemental la promotion des énergies renouvelables. Dans ce sens-là, et en tant que syndic, je vais également dans le même sens que le président

<sup>1</sup> Déposé et développé le 5 septembre 2008, *BGC* pp. 1657 ss.; réponse du Conseil d'Etat le 28 octobre 2008, *BGC* p. 2548.



de l'Association des communes fribourgeoises, mon collègue Bachmann, et je souhaite vivement que soit pris en compte l'ensemble des bâtiments communaux qui représentent, à eux seuls, un potentiel aux ressources non négligeables.

Un inventaire à cet égard est absolument nécessaire. Les 100 000 francs d'investissement prévus pour l'étude d'environ 700 bâtiments communaux ne sont, à mon avis, que de la poussière en comparaison des millions que nous venons, M. le Commissaire du gouvernement, vendredi passé, d'allonger dans cette même enceinte pour un sujet qui a été brûlant d'interventions mais a refroidi certains plus qu'il ne les a réchauffés.

La promotion d'installations solaires thermiques fait partie de la conscience écologique qui doit animer tous les partis. L'écologie, à mon avis, n'est pas une affaire de partis car elle fait partie de la vie, et là, nous sommes tous concernés! On nous a dit aussi, dans la synthèse de ce postulat, que le potentiel fribourgeois en matière de photovoltaïque était en principe plus important qu'en général en Suisse.

L'Alliance centre gauche accepte donc ce postulat et vous invite à en faire de même.

**Thalmann-Bolz Katharina (UDC/SVP, LA).** Die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei unterstützt grundsätzlich eine gemeinsame Planung und eine Zusammenarbeit des Kantons und der Gemeinden bei der Umsetzung der Energiepolitik. Besondere Beachtung kommt hier der Vorbildfunktion von Staat und Gemeinde bei Neubauten und Renovationen eigener Liegenschaften mit der Verpflichtung zur energetischen Betriebsoptimierung zu. Der sogenannte Minergie-Standard verpflichtet gleichzeitig, Erneuerbare Energien oder Abwärme zu nutzen. Damit die staats- und gemeindeeigenen Gebäude mit sogenannten thermischen und photovoltaischen Solaranlagen ausgerüstet werden können, ist es unabdingbar, die technische und betriebliche Machbarkeit, sowie die wirtschaftliche Tragbarkeit flächendeckend zu prüfen. Im Namen der Umsetzung des Energiegesetzes ist das Erarbeiten eines Grundlagenpapiers mit allgemeinen Weisungen und Empfehlungen in Betracht zu ziehen. Eine Inventarisierung der nutzbaren Fläche und des Nutzpentials staatseigener Liegenschaften liegt auf der Hand und ist wünschbar. Der Staat mit seiner Vorreiterrolle kann auf diese Weise die Arbeit der Gemeinden enorm erleichtern und unterstützen. In finanzieller Hinsicht können die Kosten für mehrfache, ähnliche technische Abklärungen allgemeiner photovoltaischer und thermischer Solaranlagen von spezialisierten Büros für Solarenergie eingespart werden.

Aus diesen Gründen beantragt die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei, das Postulat Weber-Gobet/Bachmann einstimmig zu unterstützen.

**Fürst René (PS/SP, LA).** Die SP-Fraktion hat das vorliegende Postulat der Kollegen Marie-Thérèse Weber-Gobet/Albert Bachmann intensiv diskutiert. Es ergeben sich verschiedene Fragen und Bemerkungen, welche ich dem Staatsrat zur Beantwortung stellen möchte. Wie will z.B. das zuständige Amt Know-How aufbauen, wenn der Auftrag von einem in Solarenergie

spezialisierten Büro unter Mithilfe eines Instituts ausgeführt wird, um schlussendlich das im Regierungsprogramm als wesentlich definierte Ziel der Förderung der Erneuerbaren Energie aktiv und kompetent unterstützen zu können?

Zweite Bemerkung: Stimmt mein Eindruck, dass der zuständige Dienst keine bewirtschaftete Datenbank führt, welche über den Zustand der technischen Anlagen und deren Unterhaltsplanung und -ausführung Auskunft gibt?

Dritte Bemerkung: Der Staatsrat möchte die Gelegenheit nutzen, um die Zweckmässigkeit einer thermischen Sanierung der Gebäude mit einer Analyse der technischen Anlagen und der wärmetechnischen Eigenschaften der Gebäude zu prüfen. Sind die Kosten dieser Arbeit in dem im Postulat aufgeführten Betrag von 100 000 Franken enthalten? Das ist eine Frage an den Staatsrat.

Die SP-Fraktion erwartet, dass das zu erstellende Inventar einen echten Nutzen aufweisen muss, damit daraus ein Bedarfssystem und zeitgerechtes Vorgehen zugunsten der Solar- und anderen erneuerbaren und effizienten Energietechnologien möglich sind. Ein solches Inventar soll primär verdeutlichen, welche Potenziale, bzw. Opportunitäten wo, wie und wann konkret nutzbar sind oder eben nicht. Mit der Einsicht, dass einheimische Ressourcen lokal sinnvoll genutzt werden können, dürfte auch der Stellenwert der Solarenergie in der Energie- und Raumplanung tendenziell bedeutsam steigen. Den Gemeinden kommt hier also eine zunehmend wichtige Rolle zu, um ein starkes Energieportfolio nachhaltig für die lokale Wertschöpfung mitaufzubauen. Nicht nur in dem Sinne sehen wir es als begrüssenswert an, wenn die Gemeinden mitmachen. Interessierte Gemeinden sollten direkt oder parallel an dieser Aktion partizipieren können. Je nach Art und Umfang der Abklärungen ist es gar dringend empfehlenswert, die Gemeindegebäude untereinander und/oder mit den Staatsgebäuden zu «poolen», damit der Aufwand optimiert werden kann, und hier nicht wieder ein neues Inventar erstellt wird, das den Fokus zu eingeschränkt ausgerichtet hat.

Zusammenfassend unterstützt die SP-Fraktion das vorliegende Postulat, erwartet gerne die Beantwortung der gestellten Fragen und lädt den Staatsrat dazu ein, den Auftrag genügend zu öffnen, damit ein ganzheitliches Bild von Nutzungs- und Austauschmöglichkeiten vor allem zwischen den Staats- und Gemeindegebäuden entsteht.

**Morand Jacques (PLR/FDP, GR).** Le groupe libéral-radical appuie l'avis du Conseil d'Etat et votera le postulat Weber/Bachmann sur la réalisation d'un inventaire des surfaces utilisables pour le captage de l'énergie solaire. Cet inventaire va certainement mettre à jour les réelles potentialités que nous offre le soleil comme énergie renouvelable que l'on peut capter sur les toits de plus de 700 des bâtiments cantonaux. Cependant, il ne faut pas être aveuglé par un miroir aux alouettes et je trouve impératif de relativiser les quelques éléments suivants: l'énergie que nous offre le soleil en relation avec les applications que nous pouvons raisonnablement mettre en œuvre pour la capter, le pourcentage d'énergie qu'il est possible de capter

en relation avec notre réel besoin d'énergie et le coût écologique et financier du kilowatt/heure solaire, thermique ou photovoltaïque, présenté souvent avec idéologie, en relation avec le coût réaliste et effectif de ce même kilowatt/heure.

Sachant que notre canton dans son ensemble consomme 25% de son énergie pour le chauffage de ses bâtiments, il est important d'insister sur la nécessité première de rénover le parc immobilier cantonal, tant public que privé, avant de chercher un dérivatif cher pour produire plus. Cette variante est la première à traiter et à appliquer le plus rapidement possible. Cette mesure est de premier ordre et elle doit passer bien avant, en tout cas au stade de l'évolution de la technique actuelle, le captage de l'énergie solaire ou le développement de tout autre énergie écologiquement discutable et très onéreuse. C'est seulement quand ces mesures d'assainissement, qui devront inévitablement être subventionnées, seront en voie de réalisation que nous pourrons alors reparler concrètement de la réalisation de captage écologique des énergies renouvelables, avec une forte potentialité de réduction de l'effet de serre provoqué principalement par les émissions de CO<sub>2</sub> qui sont à la base des changements climatiques que l'on connaît. C'est avec ces considérations que le groupe libéral-radical soutiendra ce postulat tout en vous invitant à en faire de même.

**Godel Georges, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions.** Permettez-moi tout d'abord de remercier l'ensemble des députés qui vont dans le sens de la réponse du Conseil d'Etat avec quelques considérations.

Permettez-moi d'ajouter ceci. Je crois que la croissance de l'utilisation des énergies renouvelables est un défi qui fait – qui doit faire – partie de la politique énergétique cantonale. Les collectivités publiques, et en particulier le canton, se doivent de le relever. Le Conseil d'Etat en est conscient. D'ailleurs, comme vous avez pu le constater, le Conseil d'Etat propose d'établir cet inventaire des bâtiments qui devra tenir compte des possibilités de valorisation de l'énergie et ne pas se limiter uniquement à relever des surfaces utilisables. Je précise aussi qu'un tel inventaire nécessite des connaissances très pointues dans le domaine du solaire. En effet, l'installation de panneaux solaires représente un coût non négligeable. Il convient d'assurer un rendement minimum des investissements. Dès lors, le Conseil d'Etat souhaite qu'un bureau spécialisé dans le solaire travaille de concert avec une haute école et les services de l'Etat.

Je réponds ici en partie à M. le Député Fürst et j'ajoute – cela va aussi dans le même sens – qu'il y a déjà un bureau qui a travaillé sur ce sujet pour donner suite au postulat Bürgisser/Jacques Crausaz sur la possibilité d'augmenter l'efficacité énergétique électrique et la production indigène d'électricité. M. le Député Fürst a posé aussi la question de savoir si, dans les 100 000 francs, tous ces éléments que je viens de citer étaient compris? Je précise que c'est un ordre de grandeur. Nous n'avons pas aujourd'hui fait un appel d'offres concernant ce domaine mais ce sont les lignes générales.

D'autre part, j'ai pris acte de la volonté, cela a été cité par MM. les Députés Fürst, Bachmann et Chassot, d'associer les bâtiments communaux, qui sont juxtaposés à des bâtiments de l'Etat. Je pense que là nous pourrions entrer en matière. D'ailleurs, je signale que ce postulat a suscité un intérêt auprès de la Banque cantonale, qui a marqué sa volonté d'être englobée dans l'analyse, en particulier pour le toit de son siège situé au boulevard de Pérolles.

Je signale que, parmi les 700 bâtiments mentionnés, sont compris des monuments historiques sur lesquels on ne pourra pas faire n'importe quoi, je le précise. Le canton pourrait – je mets ça vraiment au conditionnel – aussi bénéficier d'une aide financière de la Confédération, mais ça c'est au conditionnel, à la suite de la décision des Chambres fédérales d'augmenter de 86 millions, sauf erreur, les dépenses budgétisées par le Conseil fédéral au titre des contributions globales annuelles aux cantons en vue de promouvoir l'utilisation de l'énergie renouvelable. Nous ne savons pas aujourd'hui – il y a le Directeur de l'économie qui m'écoute – si c'est aussi affecté à des bâtiments publics tels que l'Etat ou les communes; c'est à voir! C'est avec ces considérations, au nom du Conseil d'Etat, que je vous propose d'accepter ce postulat.

– Au vote, la prise en considération de ce postulat est acceptée par 90 voix sans opposition ni abstention.

– Cet objet est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour qu'il lui donne la suite qu'il implique.

*Ont voté oui:*

Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Andrey (GR, PDC/CVP), Bachmann (BR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Berset (SC, PS/SP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Bourgnone (FV, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brodard V. (GL, PS/SP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burgener (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Collaud (BR, PDC/CVP), Corminbœuf (BR, PS/SP), Cötting (SC, PLR/FDP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Weck (FV, PLR/FDP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel (SE, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Fürst (LA, PS/SP), Gander (FV, UDC/SVP), Ganioz (FV, PS/SP), Gavillet (GL, PS/SP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Gendre (SC, PS/SP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hänni-F (LA, PS/SP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Krattinger (SE, PS/SP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC/CVP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Marbach (SE, PS/SP), Menoud (GR, PDC/CVP), Morand (GR, PLR/FDP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Romanens A. (VE, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Roubaty (SC, PS/SP), Savary (BR, PLR/FDP), Schnyder (SC, PS/SP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuway J. (GR, PDC/CVP), Schuway R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Studer A. (SE, ACG/MLB), Studer T. (LA, PDC/CVP), Suter (SC, ACG/MLB), Thalman-B (LA, UDC/SVP), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thürler (GR, PLR/FDP), Tschopp (SE, PS/SP), Vial (SC, PDC/CVP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Wicht (SC,

PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP).  
Total: 90.

**Postulat N° 2036.08 Josef Fasel/Jean-Claude Schuwey**  
(régulation des eaux à l'aide d'extraction de gravier)<sup>1</sup>

*Prise en considération*

**Schuwey Jean-Claude** (PDC/CVP, GR). Suite à différentes inondations le long de nos ruisseaux et rivières, nous avons déposé ce postulat pour rendre attentifs nos différents services de l'Etat aux conséquences que subissent les riverains. Durant l'été 2005 et les étés suivants, des domaines riverains ont été inondés et les récoltes ont subi de gros dommages. A la demande des exploitants de ma commune, le Service des endiguements a proposé de construire une digue de protection autour de la ferme et de laisser la Jogne inonder les prés. Ces personnes oublient que le foin et l'herbe sont les récoltes pour l'hiver et que pour les exploitants, il s'agit de leur revenu pendant la saison morte. Je ne suis pas certain que les vaches apprécient le foin plein de sable et de limon. Au lieu d'extraire un peu de gravier dans les ruisseaux, sans nuire aux endiguements et à la faune, on nous propose de construire une digue autour de la ferme! On n'est tout de même plus au Moyen Age où l'on construisait des digues pour se protéger des ennemis! Je suis conscient que nous ne pouvons pas à volonté extraire des matériaux, mais la situation l'exige, il faut redonner aux ruisseaux une ligne d'écoulement et souvent même sans extraire de matériaux.

Le Conseil d'Etat dans sa réponse nous cite l'article 48 alinéa 2 de la loi sur l'aménagement des eaux qui dit que la Direction peut accorder des autorisations temporaires et limitées dans le temps. Le point 2 de la réponse nous informe que le canton de Fribourg autorise des extractions ponctuelles, mais uniquement pour assurer la sécurité des biens, des ouvrages et des personnes. Il me semble parfois que le personnel du Service n'a pas connaissance de ces règles ou alors qu'il les ignore.

Nos ancêtres, il y a un siècle ou plus, par de gros efforts, ont endigué ces torrents et ces ruisseaux pour protéger leurs biens et pour obtenir des terrains exploitables et aujourd'hui, au lieu d'entretenir, il faudrait donner libre cours à ces eaux parfois furieuses. Je suis conscient qu'il faut être attentif à l'écologie et je vous assure qu'en tant que montagnard je suis proche de la nature et je connais la sensibilité de notre environnement, mais l'écologie aussi a ses limites, surtout lorsqu'il s'agit de la sécurité des riverains et de leur propriété. Simplement dessiné sur le papier, l'espace nécessaire aux cours d'eau est utopique et ne résout pas beaucoup de problèmes. Nous serons toujours dépendants du bon sens et de la bonne volonté du gou-

vernement et M. le Commissaire est bien placé pour le savoir.

En conclusion, nous acceptons la réponse et nous la considérons comme rapport.

**Thürler Jean-Pierre** (PLR/FDP, GR). Le groupe libéral-radical a pris connaissance du postulat 2036.08 déposé par nos collègues Fasel et Jean-Claude Schuwey au sujet de la gestion des cours d'eau par prélèvement de gravier. Force est de constater que, dans sa réponse, le Conseil d'Etat admet le principe d'une gestion efficace des cours d'eau par un entretien suivi. Dans ce sens, il partage l'avis des postulants tout en estimant que la pratique actuelle concernant l'extraction des matériaux dans les rivières est adaptée et que les extractions de matériaux ne sont autorisées effectivement qu'aux endroits stratégiques et aux périodes adéquates. Cependant, le groupe libéral-radical relève avec satisfaction que l'Etat reconnaît qu'il devrait renforcer à l'avenir son soutien à l'entretien des cours d'eau et des lacs par différentes mesures appropriées, faisant référence ici aux prescriptions fédérales et cantonales en la matière. Nous souhaitons toutefois que ce soutien de l'Etat se concrétise dans les faits et qu'il ne se résume pas à une simple volonté gouvernementale. Avec ces considérations, le groupe libéral-radical à l'unanimité accepte ce postulat et prend acte de la réponse du Conseil d'Etat qui fait office de rapport.

**Studer Albert** (ACG/MLB, SE). Je ne sais pas si c'est le manque cruel de moyens financiers de la commune de Bellegarde qui a motivé notre collègue Jean-Claude Schuwey à déposer ce postulat ou un réel intérêt pour la protection face aux crues à venir. Quoiqu'il en soit, les intérêts économiques de ce postulat prévalent à la protection en cas de crues. Rappelons que dans certaines conditions, il est aujourd'hui déjà possible et utile de creuser pour des raisons de sécurité ou de régulation d'un cours d'eau, de créer des puits ou des îlots pour redonner la dynamique voulue à une rivière. La loi autorise cette pratique à certaines conditions. On ne peut pas creuser un maximum car cela peut endommager le lit des rivières. L'effet est alors une augmentation des risques et des dangers, ce qui est le contraire de ce qu'aimeraient les postulants. Bien souvent, on ne trouve pas la qualité de gravier désirée là où, pour des raisons de sécurité, on devrait creuser et extraire du matériel.

En conclusion, le groupe ACG félicite le Conseil d'Etat pour son excellente réponse à ce postulat et vous invite à en prendre acte comme rapport.

**Binz Joseph** (UDC/SVP, SE). Zum Postulat «Bewirtschaftung der Fliessgewässer durch Kiesabbau» nimmt die SVP wie folgt Stellung: Das Lied von Meinrad Schaller «Das isch üses Ländli» besingt die Fliessgewässer. «Rechts und links aus Guffers Gräbli, wo di böse Wasser schwüüme.»

Vor vierzig, fünfzig Jahren arbeitete entlang der Sense vom Guggersbach bis nach Laupen fünf Kieswerke, die der Sense das zutransportierte Kiesmaterial entnahmen, welches in der Region verwendet wurde. Das war das beste »Cover«-Material für den Strassenbau.

<sup>1</sup> Déposé et développé le 20 juin 2008, BGC pp. 1119 et 1120; réponse du Conseil d'Etat le 11 novembre 2008, BGC p. 2292.

Dafür bezahlten die Unternehmen dem Kanton Konzessionsgebühren. Mit der Zunahme im Bauwesen; im Hoch- und Tiefbau versickert das «*Meteorwasser*» nicht mehr in der Erde, sondern wird vermehrt via die Kanalisationen in die Fliessgewässer geleitet. Im November 1975 hat man die Materialentnahme in einem kantonalen Gesetz geregelt. Somit verschwanden auch diese alten Kieswerke.

Heute stellen wir fest, dass dieses Gesetz in unserem Kanton zu streng gehandhabt wird. Der Kanton Bern wendet dieses Gesetz viel lascher an. Im Winter 2007/2008 wurde in der Stadt Bern unterhalb vom Marzili ca. 40 000 Kubikmeter Kies der Aare entnommen.

Ein Beispiel, dass sich im Monat Dezember 1999 in Heitenried/St. Antoni abspielte: Am Ufer der Sense, im Sodbach, wurde ein Gebäude vom Hochwasser total zerstört. Im Monat Januar 2009 baggerten zwei Tiefbagger ein neues Flussbett für die Sense aus. Kostenpunkt für die ausgeführten Baggararbeiten: 20 000 Franken. Das Kies wurde auf einem Haufen von ca. 13 000 bis 14 000 Kubikmeter am Ufer der Sense gelagert. Ich machte den damaligen Ammann von St. Antoni darauf aufmerksam, beim Kanton eine Bewilligung einzuholen, um dieses Kies räumen zu können und für den Stassenbau oder zum Verkauf zu benutzen. Nichts wurde unternommen. Man versteckte sich hinter der Begründung, man erhalte keine Bewilligung, der Kanton sei in dieser Angelegenheit sehr streng. Von der Gemeinde vernahm ich später, dass der Kanton der Gemeinde St. Antoni die 20 000 Franken für die Baggararbeiten aus einem bestehenden Fonds zurückbezahlt hat. Zwei, drei Jahre später war das Kies verschwunden. Die Sense hatte mittlerweile das Kies weiter transportiert; Sense, Saane, Aare, bis an den Bielersee. Die meisten Steuerzahler haben für ein solches verschwenderisches Vorgehen seitens des Staates kein Verständnis mehr.

Unsere Kommission «Strassen- und Wasserläufe» wurde vom leitenden Departement letzthin über verschiedene Projekte für das Geschiebe-Rückhaltebecken informiert, unter anderen über ein Becken in Tentlingen; Steersmühle. Kostenpunkt für den Bau eines Beckens: eine Mio. Franken. Ein paar hundert Meter weiter unten, wo dieses Becken geplant ist, befindet sich ein Kieswerk, das noch betrieben wird, und in der Vergangenheit Kies aus der Ärgera bearbeitet hat. In solchen Fällen sollte sich der planwirtschaftliche Kanton mit den Betreibern dieses Werks an einen Tisch setzen und nach einer Lösung suchen. Ich bin sicher, man wird eine wirtschaftliche Lösung zugunsten beider finden. Miteinander reden statt Diktat vom Staat.

**Bussard Christian** (PDC/CVP, GR). Le groupe démocrate-chrétien va se rallier aux avis développés par ses deux postulants dans leurs interventions respectives. Notre groupe est d'avis que la prochaine révision de la loi sur les eaux permettra certainement de régler la problématique de ce prélèvement de ces milliers de m<sup>3</sup> de matériaux déposés par les crues d'eaux. Il approuve ce postulat et vous demande d'en faire autant.

**Aebischer Bernard** (PS/SP, SC). Le postulat Fasel/Schuwey évoque deux éléments: le prélèvement des matériaux qui représente un intérêt économique évident et l'entretien des lits des cours d'eau.

Le but principal, qui est relevé dans la réponse du Conseil d'Etat, est avant tout d'intensifier les entretiens des lits de rivières en évacuant les bois morts qui sont charriés et qui provoquent trop facilement, lors de gros orages, des barrages qui provoquent à leur tour des inondations. Là, bien du travail judicieux reste à faire dans presque tous les ruisseaux, rivières et lacs. Des subventions futures sont attendues.

Quant aux prélèvements de matériaux dans le lit proprement dit, il est indispensable de les faire selon les directives en vigueur aujourd'hui et qui sont reconnues suffisantes. La politique de l'environnement et la protection des cours d'eau sont applicables sans restriction. Ces prélèvements ne pourront être exécutés que si des bassins naturels ou préalablement aménagés, faisant office de réservoirs et d'accès facile, seront limités aux quantités retenues, sachant que ces prélèvements ne sont pas sans conséquence pour la faune piscicole. C'est avec ces réflexions que le groupe socialiste rejoint les conclusions du Conseil d'Etat et soutient ce postulat. Et nous attendons avec impatience l'avant-projet de loi sur les eaux.

**Cotting Claudia** (PLR/FDP, SC). Les extractions ponctuelles dans les rivières sont autorisées lorsqu'elles sont considérées comme indispensables pour assurer la sécurité des biens, des ouvrages et des personnes. La politique fédérale prévoit de donner suffisamment d'espace aux cours d'eau pour lutter contre les crues. Cela revient à dire que certains cours d'eau créeront des marais ou retourneront à l'état de marais, marais probablement importants que les agriculteurs ont patiemment réduits pour rendre les terres arables. Le Conseil d'Etat dit qu'il faut minimiser les dégâts potentiels qui arrivent et qui arrivent plutôt en raison des anciens projets d'aménagement des cours d'eau.

J'aimerais vous demander, M. le Commissaire du gouvernement, si l'aménagement, l'entretien, la sécurité autour de la dangerosité de ces marais appartiendra à l'Etat ou si vous demanderez une aide aux communes. Qui sera le payeur de cette nouvelle politique avec les élargissements des cours d'eau? On ne pourra pas se contenter de laisser faire la nature, sinon cela deviendra rapidement de la jungle. Vous donnez comme exemple la Gérine qui charrie d'importantes quantités de gravier. Y a-t-il d'autres rivières dans ce canton qui peuvent être comparées à celle de la Gérine?

Je m'intéresse surtout à savoir qui sera le payeur de cette future nouvelle façon de gérer les crues des cours d'eau.

**Fasel Josef** (PDC/CVP, SE). In der Antwort zum Postulat wird erwähnt, die Verfasser wären der Ansicht, dass der Gewährleistung des Raumbedarfs der Fliessgewässer unter Gewährung des natürlichen Geschiebetransports enge Grenzen gesetzt werden. In der Tat wird das in Ihrer Antwort einmal mehr bestätigt, und wir sind auch der Auffassung, dass es nicht nützt, einen weiteren Bericht zu verfassen, wenn dieser von

denselben Leuten mit denselben Ideen und derselben Einstellung zum Thema verfasst wird. So kann auch nichts anderes als in der Kurzfassung herauskommen. Es würden auch noch mehr Widersprüche zum Vorschein kommen. Es wird in Ihrer Antwort auch erwähnt, dass die Dienststellen für die Fliessgewässer ein ganzheitliches Bewirtschaftungskonzept definiert hätten. Auch das mag ja sein. Nur, Herr Staatsrat, sind wir der Auffassung, dass Ihre Dienststellen in dieser Angelegenheit zu sehr ideologisch geprägt sind. Wir haben den Eindruck, dass das alles nicht viel mit ganzheitlicher Bewirtschaftung, sondern eher mit ganzheitlichem Ungemach zu tun hat. Jedenfalls lassen gewisse Aussagen in den wenigen Zeilen dieser Antwort nicht auf fundiertes Wissen schliessen und widersprechen sich in ein- und demselben Absatz. So steht z.B., dass eine übermässige Materialentnahme an einem bestimmten Ort negative Folgen hätte und gleich darunter, dass mit den lokalen Behörden Vereinbarungen zu Entnahmen an den von ihnen gewählten strategischen Punkten möglich wäre. Im ersten Teil verwirft man also die Entnahme an einem bestimmten Ort und im zweiten Ort erwähnt man dies als Strategie.

Und übrigens, Kollege Albert Studer, wir haben nicht gesagt, dass wir punktuell entnehmen möchten. Wir haben auch eine Strategie und wir werden nie so tief gehen. Wir graben ja nicht nach Erdöl, sondern wir möchten lediglich das Kies entfernen.

Herr Staatsrat, wir Postulanten können Ihnen versichern, dass uns die biologische Vielfalt, die ökologischen Werte, die natürlichen Elemente und die Dynamik der Gewässer sehr am Herzen liegen, schliesslich haben wir sowohl als Bauern, als auch als Holzbewirtschafteter mit der Natur zu tun und sind keine Schreibtischträger.

Wir beurteilen also die Situation anders als Ihre Dienststellen. Wir haben den Eindruck, dass hier eher ein Wildwuchs von Massnahmen und keine nachhaltige Bewirtschaftung vorhanden ist. So wie wir unser Kulturland hegen und pflegen, so sollten auch die Gewässer bewirtschaftet werden. Als Beispiel können wir den Wald nehmen: Würde der Wald nach den Grundsätzen und der Philosophie der heutigen Strategie bewirtschaftet, so würden wir von Urwald sprechen und das wollen wir ja nicht. Zur Zeit haben wir auf dem Gebiet der Wasserläufe eher eine Urwaldsituation.

Wir verlangen also keinen weiteren Bericht, gewisse Aussagen in der heutigen Antwort zeigen aber, dass wir uns nicht mit dieser Antwort begnügen dürfen und das Dossier selber weiterverfolgen werden und müssen. Wir werden Ihnen dann zu gegebener Zeit konkrete Vorschläge unterbreiten, wie diese Gewässer nachhaltig bewirtschaftet werden können. Wenn ein solches Resultat dazu führt, dass der administrative Aufwand beim Staat reduziert werden könnte, wäre entsprechend mehr Geld für reale Bewirtschaftung und viel für die vitalen Gewässerläufe zur Verfügung.

Ich bin nun schon so lang wie Ihr Bericht und höre hier in diesem Sinn auf und Sie können gespannt auf unsere Antwort warten.

In dem Sinne empfehle ich Ihnen, dieses Postulat trotzdem entgegenzunehmen.

**Godel Georges, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions.** Les postulants demandent à pouvoir extraire des matériaux des rivières et demandent à l'Etat de retirer les bois flottants avec pour but d'augmenter la capacité d'écoulement et de diminuer les risques d'inondation; je crois que c'est un but louable.

D'une manière générale, les prélèvements de matériaux – vous le savez, on l'a mis dans la réponse – sont interdits pour des raisons de protection de la nature et de la faune piscicole. Des prélèvements dans le but de protection contre les crues continuent cependant à être autorisés. Depuis 1994, soixante autorisations d'extraction de matériaux ont été délivrées et une dizaine refusée. J'ai d'ailleurs – vous le savez, M. le Député Fasel – donné dernièrement une autorisation à Tinterin, principalement pour des raisons de sécurité. Vous avez aussi dans la réponse une explication précise quant à la gestion actuelle des matériaux dans les rivières, notamment concernant la mise en place d'un concept global. Et je crois, on l'a mis dans la réponse, qu'on doit respecter l'équilibre. La gestion inadaptée, je tiens à le dire, crée plus de problèmes qu'elle n'en résout.

Je vais tenter de répondre aux questions et remarques qui ont été formulées. Tout d'abord, à M. le Député Schuwey: je ne connais pas le cas que vous avez cité mais je suis à disposition, s'il y a un cas qui va tout à fait trop loin. Je suis tout à fait conscient qu'on ne peut pas accepter que chaque année des récoltes soient anéanties. M. le Député a parlé de bon sens et je pense pouvoir démontrer que j'ai gardé, dans la mesure du possible, le bon sens.

M. le Député Schuwey, quand on parle de digues autour d'une ferme, encore une fois, je ne connais pas le cas, mais ce que vous avez cité me semble démesuré. Mais, enfin, si vous l'avez dit, je ne mets pas vos paroles en doute, j'ai besoin peut-être de plus de précisions.

M. le Député Thürler a surtout insisté sur l'entretien et sur des subventions supplémentaires. J'ai déjà eu l'occasion de le dire dans cette enceinte, le projet de loi sur les eaux prévoit dans ce domaine des subventions supplémentaires. Rassurez-vous, ne vous attendez pas à des miracles! Mais on l'avait cité lors d'une motion – si mes souvenirs sont bons – de MM. les Députés Fürst et Bapst, motion qui avait été retirée mais on avait, déjà à l'époque, insisté là-dessus.

Par rapport à cette loi sur les eaux, que plusieurs attendent avec impatience – vous n'êtes pas les seuls, je l'attends aussi avec impatience pour vous la présenter –, nous avons eu une discussion avec l'Association des communes fribourgeoises car il y avait une divergence de vues par rapport à l'eau potable. Le comité de l'Association des communes fribourgeoises a été d'accord de distinguer l'eau potable des autres catégories d'eau. Cela signifie que l'eau potable sera traitée dans une loi spéciale et le reste de l'eau selon la situation actuelle. Mais l'Association des communes a exigé que ces deux lois soient présentées simultanément au Grand Conseil. Ce que je peux vous dire, à part un ou deux éléments, nous sommes prêts pour présenter cette loi. Je ne sais pas à quel niveau se situe l'autre loi.

En ce qui concerne d'autres questions: M. le Député Aebischer, au sujet de l'entretien, et M<sup>me</sup> Claudia Cotting, qui a posé des questions précises. Tout d'abord,

j'aimerais rappeler par rapport à l'espace nécessaire, respectivement à la revitalisation, la mission que j'ai donnée à mes services concernant la revitalisation, qui va de pair avec l'espace nécessaire – parce que cela n'est pas la même problématique mais, à un moment donné, on doit faire de la revitalisation. Comme paysan, voire ancien paysan, je sais que le paysan ne cèdera pas du terrain pour faire de la revitalisation... La seule chance pour les services de l'Etat de réussir dans une opération de revitalisation, à part quelques exceptions – je crois qu'il faut aussi dire qu'il y a des exceptions – c'est de passer par des remaniements ou des remembrements parcellaires. J'ai demandé à cet effet d'avoir une séance entre les services de la section des lacs et endiguements et des améliorations foncières du SAgrri, pour coordonner ces mesures parce qu'autrement j'ai le sentiment qu'on va contre un mur. Je reste persuadé que ce n'est pas aux propriétaires privés, respectivement aux paysans exploitants, à mettre des terrains à disposition mais c'est bien à la collectivité; ça c'est ma vision des choses et j'insiste là-dessus!

En ce qui concerne aussi les questions de M<sup>me</sup> la Députée Claudia Cotting, à savoir à qui cela appartiendra. Dans la loi dans ce domaine, cela appartiendra aux communes maîtres d'œuvre, parce que les maîtres d'œuvre seront toujours les communes, comme c'est le cas actuellement. Des riverains étaient aussi touchés. Dans le projet de loi, les riverains ne seront pas touchés de la même manière qu'actuellement. Par contre, l'Etat interviendra à titre subsidiaire dans le cadre du subventionnement. Donc les maîtres d'œuvre restent toujours les communes dans ce domaine.

En ce qui concerne M. le Député Fasel, je crois avoir déjà répondu, mais je vais conclure en disant que nous avons eu une séance entre mes services et la Commission des routes avec un cas précis sur la Gérine, à Marly. Nous y avons démontré – cela ne signifie pas que mes services ont toujours raison – la manière de travailler, la manière de réguler. Ceux qui étaient présents le savent, en ce qui concerne la Gérine, des niveaux sont donnés. Une fois ces niveaux dépassés, il y a des possibilités d'extraction pour des raisons de sécurité.

Je vais conclure en disant – et vous l'avez compris – que la législation actuelle est suffisante pour atteindre les buts fixés par les postulants; vous le reconnaissez. Néanmoins, il faut admettre que c'est souvent dans l'appréciation qu'il y a divergence de vues entre les partisans du «tout à la nature» et les partisans du «tout au profit». Je simplifie mais vous m'aurez compris!

C'est avec ces considérations que je vous demande d'accepter ce postulat et de considérer le document que vous avez reçu comme rapport.

– Au vote, la prise en considération de ce postulat est acceptée par 88 voix contre 2. Il y a 3 abstentions.

– La réponse du Conseil d'Etat valant comme rapport, cet objet est ainsi liquidé.

*Ont voté oui:*

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Andrey (GR, PDC/CVP), Bachmann (BR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Berset (SC, PS/SP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Bourgknecht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE,

PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brodard V. (GL, PS/SP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burgener (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Clément (FV, PS/SP), Collaud (BR, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Cotting (SC, PLR/FDP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Weck (FV, PLR/FDP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel (SE, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Fürst (LA, PS/SP), Gander (FV, UDC/SVP), Gavillet (GL, PS/SP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Gendre (SC, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hänni-F (LA, PS/SP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Krattinger (SE, PS/SP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC/CVP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Menoud (GR, PDC/CVP), Morand (GR, PLR/FDP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Rime (GR, PS/SP), Romanens A. (VE, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Roubaty (SC, PS/SP), Savary (BR, PLR/FDP), Schnyder (SC, PS/SP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey J. (GR, PDC/CVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thalman-B (LA, UDC/SVP), Thomet (SC, PS/SP), Thürler (GR, PLR/FDP), Tschopp (SE, PS/SP), Vial (SC, PDC/CVP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). Total: 88.

*Ont voté non:*

Suter (SC, ACG/MLB), Thévoz (FV, ACG/MLB). Total: 2.

*Se sont abstenus:*

Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Bussard (GR, PDC/CVP), Schorderet E. (SC, PDC/CVP). Total: 3.

## Rapport N° 109

sur le P2016.07 René Kolly/Christian Ducotterd relatif à la politique cantonale en matière de grands surfaces et de centres commerciaux<sup>1</sup>

*Discussion*

**Ducotterd Christian (PDC/CVP, SC).** Le rapport décrit fort bien la situation actuelle et est complet de ce point de vue. Nous pouvons constater que les grands centres commerciaux ont contribué à la disparition de petits commerces, non spécialisés, et que les nouveaux postes de travail ont en grande partie été créés au détriment d'autres postes de travail dans le même secteur d'activité. La disparition de ces petits commerces est une perte en terme de proximité par rapport à la population. Seules certaines mesures moins contraignantes, comme par exemple la possibilité d'ouvrir le dimanche matin, permettent aux derniers petits magasins de survivre.

En analysant le rapport, nous constatons qu'il existe déjà des mesures permettant d'imposer des conditions concernant la desserte en transports publics. Le problème lié à l'engorgement du trafic routier doit aussi être pris en compte lors de l'étude liée à ces zones. Je

<sup>1</sup> Texte du rapport in *BGC* novembre 2008, pp. 2516 ss.

ne peux que constater que ces mesures n'ont pas toujours été appliquées lors de certaines implantations de centres commerciaux et nous ne pouvons qu'espérer que le Conseil d'Etat sera plus vigilant à l'avenir. Les centres commerciaux installés actuellement dans les agglomérations et proches des autoroutes sont suffisants pour répondre à la demande des consommateurs, alors que de nombreux terrains sont encore susceptibles d'accueillir de telles constructions. Le Conseil d'Etat propose aux communes qui ont sur leur territoire une zone d'activité d'importance cantonale de supprimer la possibilité d'accueillir des activités commerciales dans leur règlement communal, sans quoi ces terrains perdraient ce statut particulier dans un délai de deux ans. Dans ce cas, le canton perdrait des zones d'activités importantes pour le développement de notre économie sans pouvoir agir en cas de volonté de construire un centre commercial. C'est pourquoi cette mesure n'est pas adéquate et insuffisante.

Notre canton a besoin de garder à disposition des terrains bien situés et proches des sorties d'autoroutes qui ne sont d'ailleurs pas si nombreuses afin de pouvoir accueillir des entreprises à haute valeur ajoutée. Ceci est l'une des conditions importantes au développement de notre économie fribourgeoise. Soyons visionnaires. Cette réflexion doit être faite avec une vision à très long terme. Je ne comprendrais pas que l'Etat laisse gâcher des terrains bien situés, comme par exemple vers la sortie d'autoroute de Rossens ou les terrains de Gottéron-Village, alors que ceux-ci pourraient accueillir des entreprises à haute valeur ajoutée d'ici une vingtaine d'années.

Si nous construisons des routes pour développer certaines régions de notre canton, profitons aussi de celles qui sont déjà construites. Il est absolument nécessaire et urgent de faire un inventaire de ces terrains d'importance cantonale et de trouver une solution légale permettant d'assurer une utilisation adéquate de ceux-ci.

**Kolly René (PLR/FDP, SC).** Je remercie le Conseil d'Etat pour sa réponse à notre postulat. Nous saluons la volonté du Conseil d'Etat de mettre en place une politique cantonale en matière de centres commerciaux. Il s'agit d'un pas qui va dans la bonne direction, mais d'un premier pas qui doit être complété et accéléré, si l'on ne veut pas que cette politique n'arrive trop tard. C'est pour appuyer et compléter les propositions du Conseil d'Etat que je vous livre nos remarques.

Le rapport confirme ce que tout observateur constate sur le terrain. Le canton de Fribourg a accueilli de nombreux centres commerciaux non spécialisés et des grandes surfaces. L'importance de ce type de commerces est certainement plus grande si l'on prend en compte les centres commerciaux spécialisés, ce qui n'a pas été possible.

Le rapport constate aussi qu'entre 1995 et 2005, le nombre de petits commerces a diminué de près de 82%. Il y a de quoi être inquiet pour la diversité et la qualité de l'offre commerciale dans notre canton. Le rapport montre que les zones à bâtir légalisées et susceptibles d'accueillir des centres commerciaux disposent de réserves importantes dans 52 communes. Le Conseil d'Etat reconnaît aussi que les centres commerciaux exercent de grands effets sur le territoire, effets

qui sont plutôt de nature négative: mise en danger des commerces de proximité, grande consommation du sol, surcharge des réseaux de transport, concurrence pour le terrain avec d'autres activités économiques. Est-ce que les propos développés par le conseiller d'Etat Beat Vonlanthen dans «la Liberté» du 28 novembre 2008 sont partagés par le Conseil d'Etat quand il dit: «ce type de projets n'entre pas vraiment dans le spectre de notre stratégie de développement économique et notamment dans notre vision de la création d'emplois à haute valeur ajoutée.» Les communes concernées devraient être réticentes à utiliser des terrains pour des centres commerciaux qui n'augmentent pas le PIB cantonal. Si on partage ce point de vue, le canton doit être, selon nous, restrictif et surtout très sélectif dans l'accueil de nouveaux centres et grandes surfaces. Le Conseil d'Etat est-il d'accord avec cette appréciation? Nous saluons et soutenons les mesures proposées par le Conseil d'Etat: compléter le règlement d'exécution de la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions, modifier le plan directeur en ce qui concerne les centres commerciaux. Ces deux mesures sont pertinentes et utiles. Cela est nécessaire, mais pas suffisant.

J'ai deux préoccupations pour assurer l'efficacité de la nouvelle politique cantonale. Le gouvernement est certainement soucieux de travailler rapidement pour introduire ces nouvelles dispositions. Il faudra compter certainement deux ans au canton pour les adopter formellement. Les communes auront un délai de deux ans pour s'y conformer. On peut donc craindre que ce n'est pas avant quatre ans que les nouvelles dispositions cantonales pourront déployer leurs effets. D'ici là, le canton ne sera pas en mesure de maîtriser l'implantation des centres commerciaux, d'autant plus que ces derniers feront le forcing pour s'implanter ou du moins obtenir le permis de construire avant l'entrée en vigueur de ces dispositions. On constate déjà maintenant que certaines communes veulent modifier leur plan de zone pour accueillir à toute vitesse de nouveaux centres commerciaux. Le Conseil d'Etat ne doit pas cautionner ce genre d'exercice. Le Conseil d'Etat partage-t-il notre point de vue? Que pense-t-il faire pour remédier à cette situation transitoire de quatre ans?

Nous avons une deuxième proposition à faire au Conseil d'Etat pour sa future politique cantonale. Il rappelle dans son rapport que l'aménagement du territoire incombe, selon la loi, aux communes et c'est dans ce contexte légal que la problématique commerciale doit être évaluée. Le gouvernement montre dans son rapport que l'implantation de centres commerciaux a des effets qui dépassent les frontières d'une commune. C'est donc sur une base intercommunale ou régionale que l'implantation des centres doit être examinée. Or, on constate que les communes se font concurrence pour accueillir ces centres. Cette situation n'est pas bonne et contraire à la future politique cantonale en la matière. Il faut que le canton crée au niveau de chaque région des conditions pour permettre aux communes de collaborer entre elles pour trouver les meilleures localisations. Le canton ne doit pas simplement prendre position au moment où les projets arrivent dans les bureaux, mais il doit intervenir bien avant, pour trouver avec les communes les conditions cadres nécessaires à

une implantation optimale des centres commerciaux. C'est ce qu'il fait pour sa politique de promotion économique. C'est ce que font les cantons de Berne et de Vaud: ils collaborent activement avec les communes en matière de politique de centres commerciaux. Est-ce que le Conseil d'Etat est prêt à prendre toutes dispositions d'organisation pour œuvrer dans ce sens? Est-il prêt à être proactif et non réactif? Est-il prêt à participer à la négociation avec les promoteurs des centres commerciaux ou veut-il laisser cette responsabilité aux communes et se limiter à ses tâches réglementaires?

Dernière remarque, quand on lit dans le rapport que le petit commerce de détail disparaît très rapidement, il faut se demander si le canton veut rester indifférent face à cette évolution. Dans le rapport du Conseil d'Etat, on préconise également le maintien de centres urbains attractifs et vivants, mais sans dire comment. Le canton et les communes n'ont-ils aucun moyen d'enrayer cette évolution qui à terme va nuire à la diversité de la qualité de l'offre commerciale? Déjà quelques signes concrets de saturation d'offres en matière de centres commerciaux se sont récemment exprimés. J'en veux pour preuve le départ d'une grande enseigne du site d'Avry pour des raisons économiques.

Je vous remercie de votre attention et nous attendons avec intérêt les réponses du Conseil d'Etat et prenons acte de ce rapport.

**Suter Olivier** (ACG/MLB, SC). Le rapport qui nous est donné à consulter fait un état de la situation plus qu'il ne donne des visions politiques. On nous donne à voir l'évolution du commerce et de son développement dans les quinze dernières années. On constate en résumé que le commerce de petit détail disparaît énormément, que de nombreuses communes n'ont plus de magasins, qu'il faut de plus en plus utiliser sa voiture pour aller acheter des denrées alimentaires ou autre, que des gens qui n'ont pas de voiture sont précarisés dans leur approvisionnement. On constate surtout qu'il n'y a pas beaucoup d'éléments positifs qui sont cités par rapport à l'évolution de la situation des centres commerciaux. On constate que l'impact sur le tissu économique traditionnel paupérise les gens qui sont captifs, qui n'ont pas de moyen de communication, que la consommation du sol est importante, que les désagréments par rapport à l'air sont importants, que l'utilisation du sol pour les parkings est importante, etc. J'ai peine à voir dans ce rapport des éléments qui sont positifs et qui vont vers la continuation de ce qui avait été entrepris ces quinze dernières années.

Nous aurions attendu au sein du groupe ACG une véritable définition d'une politique. Le rapport s'appelle «politique en matière d'implantation de grandes surfaces et de centres commerciaux». Il y a bien quelques esquisses de législation qui sont données, mais il n'y a pas de solution véritable à ce problème. Il n'y a pas non plus de vision politique à moyen et à long terme. De ce côté-là, nous aurions attendu de la part du gouvernement qu'il nous fournisse quelques éléments.

Vous savez sans doute que Matran a refusé l'implantation d'Ikea il y a peu de temps et qu'Ikea cherche toujours un terrain, apparemment dans la Broye. Pour répondre à l'engorgement de la région de Matran par

exemple, on a entendu dans cette enceinte qu'il fallait aménager une voie à quatre routes dans le sens montant et un giratoire de plus de 40 mètres pour désengorger la région de Matran. Les solutions qui sont préconisées pour l'instant ne résolvent ni les problèmes environnementaux, ni de transport, de mobilité, ni d'approvisionnement pour les gens et c'est bien à ce niveau que nous aimerions entendre le commissaire du gouvernement nous donner des réponses.

Nous avons aussi entendu parler d'un moratoire sur les centres commerciaux. Est-ce que ce moratoire, M. ou Messieurs les Commissaires du gouvernement, puisque ce sujet touche plusieurs Directions, a été envisagé? Est-ce qu'il est envisagé? Quelle est la position du gouvernement par rapport à tous ces éléments négatifs qui sont cités dans le rapport et qui vont totalement à l'encontre du développement durable dont nous parlions ces derniers jours et qui est l'un des objectifs du gouvernement.

**Godel Georges, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions.** Tout d'abord, permettez-moi de rappeler ce que demandaient les postulants dans la mesure où on a dit que nous n'avions pas répondu aux questions. Les postulants demandaient une appréciation de l'implantation actuelle et des tendances pour le futur des centres commerciaux, une appréciation des outils légaux et de planification existants, des propositions pour une politique cantonale en matière d'aménagement du territoire, de protection de l'environnement et d'autorisations, l'examen des possibilités d'application des dispositions aux futurs centres et aux centres existants.

Tout d'abord, les statistiques à disposition permettent de tirer quelques conclusions. Rapportés à la population, les emplois générés par le commerce de détail ne sont pas très élevés. Dans la part totale des emplois, la part des emplois du commerce de détail est relativement plus importante. Le nombre de commerces de détail est en diminution. Les commerces ont tendance à se localiser dans les centres, les communes touristiques ou à leur immédiate proximité. Cinquante-deux communes comprennent des zones d'affectation légales permettant la réalisation de centres commerciaux. Je précise qu'en la matière, il y a aussi une responsabilité de la commune; tout ne revient pas à l'Etat!

Les impacts territoriaux des centres commerciaux.

Les centres commerciaux exigent de grands effets sur le territoire dont les principaux sont un impact sur le tissu économique traditionnel, une consommation importante du sol en raison de grandes surfaces utilisées pour le stationnement – j'y reviendrai plus tard dans les propositions –, des nuisances en termes de pollution de l'air et des nuisances sonores, une surcharge des réseaux de transport, une desserte en transports publics parfois lacunaire, voire inexistante, une concurrence territoriale avec les entreprises à forte valeur ajoutée, cela a été dit.

Les outils légaux de planification existants.

Parmi les outils existants, on peut citer la LATeC ou le ReLATeC et leurs dispositions sur les centres commerciaux, les thèmes «zones d'activité», «grands générateurs de trafic», «concept global des transports» et «protection de l'air» du plan directeur cantonal, le



plan cantonal des transports, le plan des mesures sur la protection de l'air.

Les instruments.

Des principes et des critères existent pour l'évaluation des projets commerciaux. C'est vrai qu'à une certaine époque il n'y avait pas tous ces éléments. Aujourd'hui, il y a ces éléments. Le plan cantonal des transports n'existe pas depuis de très nombreuses années. Le concept de la protection de l'air du plan directeur cantonal a été adopté l'année dernière. Ce sont toutes des mesures nouvelles pour aller dans le sens des postulants. Actuellement, le canton est doté d'instruments pour évaluer les projets, exiger des mesures pour minimiser l'impact sur les infrastructures de transport et de l'environnement.

Les compléments proposés en matière d'aménagement du territoire.

Aucune disposition spécifique n'existe quant à la localisation et au dimensionnement des zones destinées à accueillir les activités commerciales. Une démarche allant dans ce sens permettrait de compléter le dispositif préventif en vigueur.

Concurrence territoriale.

Le canton de Fribourg a souhaité rattraper un certain retard en matière d'implantation d'entreprises au début des années 80. Il s'agissait de planifier des zones d'activités et d'établir une réglementation suffisamment large afin de permettre l'implantation des diverses activités. Les surfaces à disposition étaient importantes, il faut le relever. Aujourd'hui, la situation a fondamentalement évolué. Les entreprises à forte valeur ajoutée ne souhaitent plus s'implanter à proximité d'activités qui ne sont pas bonnes pour leur image, à l'exemple des activités commerciales. Les surfaces remplissant les exigences des entreprises à forte valeur ajoutée sont peu nombreuses. Il devient donc essentiel pour le développement économique du canton de les gérer attentivement en séparant clairement les zones destinées aux activités commerciales des zones destinées aux activités secondaires et tertiaires à forte valeur ajoutée.

J'aimerais aussi rappeler que, lors des débats sur la LATeC, le Grand Conseil a choisi de maintenir l'aménagement régional facultatif. Je crois, M. le Député Kolly, que c'était aussi votre cas. Dès lors, le canton peut uniquement imposer de traiter la problématique commerciale à l'échelle régionale lorsqu'un projet de plan directeur est à l'étude. J'en veux pour preuve le plan directeur régional de la Broye qui est dirigé par la COREB, si mes informations sont bonnes. Et, dans le cadre de l'implantation d'IKEA – j'insiste là-dessus parce qu'il y a beaucoup de discussions –, nous avons écrit au président, M. le Préfet Chardonnens, pour lui demander de planifier cela dans le secteur de la Broye plutôt que d'insister uniquement pour implanter un centre commercial à Bussy tel que proposé; nous voulons vraiment une planification régionale. Au demeurant, j'avais souligné que dans ce domaine nous, si l'aménagement régional n'était pas obligatoire et tel est le cas, nous insisterions auprès des régions. Je pense que les régions sont prêtes à jouer le jeu. Parfois, je dois le reconnaître, il faut insister mais c'est aussi notre travail!

«Le Conseil d'Etat ne réagit pas face à la disparition du petit commerce alors qu'il souhaite des centres ur-

bains attractifs et vivants». Ce sont des remarques qui sont venues plusieurs fois. Je précise que les grands centres urbains ne souffrent pas d'une disparition de l'offre commerciale. Au contraire, celle-ci a tendance à se concentrer dans les centres urbains. Le nombre d'établissements diminue par contre en faveur d'établissements présentant de plus grandes surfaces commerciales. Le Conseil d'Etat ne voit pas quelles mesures d'aménagement du territoire pourraient être prises pour enrayer la disparition des petits commerces dans les communes. Si vous avez des solutions, je suis prêt à vous écouter. En l'état, nous n'en voyons pas et des actions dans ce domaine relèveraient particulièrement d'une politique sociale ou économique. Le gouvernement est d'avis que le commerce est une activité économique comme une autre, relevant de la libre entreprise.

En conclusion, le Conseil d'Etat s'engage – c'était dit dans le rapport mais je tiens à le répéter – à compléter le projet de règlement d'exécution de la loi sur l'aménagement du territoire et des constructions en mentionnant les centres commerciaux dans les objets soumis obligatoirement à plan d'aménagement de détail, en fixant des dispositions, en imposant une utilisation mesurée du sol pour le stationnement, par exemple – j'insiste là-dessus parce que j'ai fait concrètement la proposition – avec la construction de places de parc en sous-sol plutôt que des constructions à côté de ces grandes surfaces. Je pense que c'est une mesure facile à appliquer, d'une part, et, d'autre part, elle pourrait favoriser la concurrence entre ceux qui demandent du terrain pour des activités à haute valeur ajoutée et les centres commerciaux, qui semblent avoir les moyens de payer le terrain plus cher. Cette mesure visant à imposer les places de parc dessous les bâtiments plutôt qu'en annexe ou bien dans des silos ou au-dessus des bâtiments, comme toute mesure visant à diminuer l'impact sur le territoire, est bonne à prendre et nous allons vraiment dans ce sens-là.

Mise en consultation.

C'est le Conseil d'Etat qui s'engage à mettre en consultation publique une modification du plan directeur cantonal relative aux centres commerciaux dans un délai d'une année, définissant la notion du centre commercial, d'une part, les critères que doivent remplir les zones pouvant accueillir les centres commerciaux, d'autre part. J'insiste là-dessus, soit sur les critères pour le dimensionnement des zones pouvant accueillir les activités commerciales et l'instauration d'un délai de deux ans aux communes qui ont des zones permettant l'accueil d'activités commerciales afin de vérifier si ces zones légalisées sont conformes aux dispositions du plan directeur cantonal. C'est une notion importante, l'Etat ne peut pas tout faire. Ce soir, on a beaucoup entendu de gens dire qu'il ne faut plus de centres commerciaux, notamment le député Ducotterd, qui est un des postulants, pour garder le maximum de terrain pour les autres activités économiques. Il a raison, mais il faut aussi que les communes jouent le jeu. Dans mes bureaux, j'ai souvent des communes qui insistent et qui disent: «Mais il faut laisser quand même faire ce centre commercial»!

L'instauration d'un délai de deux ans pour les communes qui comprennent des zones d'activités d'im-

portance cantonale, pour supprimer les possibilités d'accueillir des activités commerciales par leur réglementation communale: je crois que ceci est une des pièces maîtresses pour dire: «Voilà, dans ce secteur, on ne va plus mettre de centres commerciaux». Mais il faut aussi que les communes aient cette volonté parce que, peut-être à la fin du compte, ce ne sera plus une zone stratégique.

Par rapport à la question du moratoire, je crois qu'on a déjà eu l'occasion de le dire, s'il a été évoqué, celui-ci n'a pas été maintenu. Les modifications du plan directeur cantonal sont applicables pour toute modification – écoutez bien! – pour toute modification d'un plan d'aménagement local ou d'un plan d'aménagement de détail dès leur adoption par le Conseil d'Etat.

Pour terminer, je vous invite à prendre acte du présent rapport.

- Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

### Rapport N° 114 sur le P308.06 Denis Boivin/Jean-François Steiert relatif aux voitures de service à disposition du public dans l'intérêt de l'Etat, de l'environnement et des usagers<sup>1</sup>

#### Discussion

**Hänni-Fischer Bernadette** (PS/SP, LA). Die Fraktion der Sozialdemokratischen Partei ist über die positive Reaktion des Staatsrates zum Postulat Denis Boivin/Jean-François Steiert «Car-Sharing anstatt Dienstwagen» erfreut. Sie ist erfreut, dass für die Kantonsverwaltung für einen Teil der Dienstfahrten die Nutzung des Angebotes von Mobility-CarSharing in Frage kommt.

Fünf Vorteile stechen hervor: Selten benutzte Dienstwagen werden überflüssig. Das Flottenmanagement (Anschaffung, Versicherung, Reinigung, Reparaturen, Service) ist nicht mehr Sache des Kantons. Die öffentlichen Verkehrsmittel können mit Mobility-Fahrzeugen ergänzt werden: Beispielsweise legt man eine erste Strecke mit der Bahn zurück (Bern-Zürich, Freiburg-Zürich) und nimmt anschliessend an einem der 1050 Standorte ein Mobility-Fahrzeug, um an einen abgelegenen Ort zu gelangen. Mitarbeitende sind nicht mehr auf ihr Privatfahrzeug angewiesen, das sie für Dienstreisen zur Verfügung stellen müssen. Und alles zusammen ergibt eine positive Auswirkung auf die Umweltbilanz.

Mobility hat für die Reservation der einzelnen Fahrzeuge mit dem Bordcomputer eine innovative Zutritts-technologie; ein einmaliges Software-System entwickelt, das benutzerfreundlich, schnell und einfach zu handhaben ist, und dadurch grosse Effizienz aufweist. Andere Firmen kaufen es bei Mobility ein und Mobility kann sich dadurch immer wieder verbessern und Kosten einsparen.

Wenn im Bericht noch von 15 Fahrzeugen in der Stadt Freiburg die Rede ist, so sind es heute bereits 19 Fahrzeuge. Zwei weitere kommen am Bahnhof dazu und zwei neue auf dem Plateau de Pérolles. Im ganzen Kanton sind es ca. 30 Fahrzeuge. Im Vergleich dazu verfügt allein die Stadt Lausanne über 90 Fahrzeuge. Die Eidgenössische Technische Hochschule in Lausanne, Teil der Bundesverwaltung, nutzt Mobility seit 2003. Dabei sind seither die jährlichen Autokilometer um 23% zurückgegangen und der jährliche Treibstoffverbrauch um 37%. Vor diesem Hintergrund dankt die SP dem Staatsrat für eine zügige Umsetzung einer breiten Nutzung von Mobility-CarSharing innerhalb der Kantonsverwaltung.

**Bourgknecht Jean** (PDC/CVP, FV). Le groupe démocrate-chrétien a pris connaissance avec intérêt du rapport établi suite au postulat des députés Denis Boivin et Jean-François Steiert. Il salue les conclusions du Conseil d'Etat selon lesquelles l'utilisation de l'auto-partage par l'administration cantonale doit être encouragée et prend acte qu'une étude de faisabilité est en cours.

Tout en relevant la qualité du présent rapport et sans vouloir anticiper sur les conclusions de cette étude, notre groupe fait cependant les deux brèves considérations suivantes afin de donner quelques pistes de réflexion.

Première remarque: selon les renseignements en notre possession, il convient de préciser que Mobility Car-Sharing propose en fait trois différentes possibilités d'abonnement,

- l'utilisation exclusive des véhicules pour un client particulier,
- l'utilisation de véhicules réservés pour un client à certaines heures déterminées,
- l'utilisation partagée entre tous les clients de la société.

Compte tenu des spécificités d'une administration qui fonctionne, sauf cas particuliers, suivant des horaires et jours fixes, la deuxième solution, c'est-à-dire l'utilisation réservée, par exemple de 7h à 18h durant la semaine, semble la meilleure et devrait être privilégiée. En effet, une telle solution offre également un avantage aux clients privés car ces clients utilisent majoritairement ces véhicules en soirée ou le week-end. Par conséquent, l'utilisation des véhicules devient alors très complémentaire et, de surcroît, cela permet de réduire les coûts d'abonnement.

Deuxième remarque: il convient de relever que l'utilisation des véhicules privés à des fins professionnelles légitime les mouvements pendulaires, c'est-à-dire maison-bureau des employés. Dès lors que des solutions d'auto-partage sont proposées et que les déplacements professionnels ne sont plus défrayés, l'employé peut revoir son mode de déplacement pendulaire. C'est pour cette raison qu'un plan de mobilité devient alors intéressant pour une entreprise ou une administration. En effet, pour citer un exemple, afin d'inciter les employés à ne plus forcément venir au travail en voiture alors que cela n'est plus indispensable puisque les dé-

<sup>1</sup> Texte du rapport pp. 296ss.

placements de service peuvent se faire par le biais de l'auto-partage, on pourrait par exemple envisager une subvention des abonnements des transports publics pour les employés qui les utilisent, moyennant une augmentation de la location des places de parc louées à ces mêmes employés. La conséquence est profitable, tant pour l'environnement que pour la collectivité publique, puisqu'on diminue ainsi le nombre d'employés qui viennent au travail en voiture et que cette diminution implique que l'administration gagne du terrain réservé à du parcage et pourra peut-être réaffecter de manière plus judicieuse l'espace ainsi gagné. Ces réflexions méritent sans aucun doute d'être faites parallèlement à l'introduction de l'auto-partage.

En conclusion, notre groupe ne peut que se réjouir de constater qu'une partie, même si elle faible, des 2 millions de kilomètres effectués annuellement avec des véhicules privés, pourra être effectuée avec de l'auto-partage car ce système sert les intérêts environnementaux et permet d'introduire un véritable plan de mobilité.

C'est avec ces quelques considérations que notre groupe prend acte du présent rapport.

**Etter Heinz (PLR/FDP, LA).** Die Freisinnige Fraktion hat den Rapport zur Kenntnis genommen und hat dazu lediglich eine Bemerkung: Wir können die Überlegungen, welche der Staatsrat gemacht hat, absolut nachvollziehen und befürworten das. Eine Bemerkung, wie gesagt: Es wird im Rapport gesagt, dass das Management dieses «Car-Sharings» in der Kantonsverwaltung kompliziert sein könnte. Es sollte dann nicht so sein, dass noch zusätzliches Personal benötigt wird, um die Organisation tatsächlich zum Funktionieren zu bringen.

Mit diesen Bemerkungen haben wir den Rapport zur Kenntnis genommen.

**Vonlanthen Beat, Directeur de l'économie et de l'emploi.** L'auto-partage constitue vraiment un complément intéressant à l'utilisation des transports publics puisqu'il permet aux usagers de disposer d'une voiture lorsqu'ils en ont occasionnellement la nécessité. Le plan cantonal des transports prévoit que le canton développe l'auto-partage pour ses propres besoins lorsque cela se justifie économiquement et, d'autre part, qu'il encourage l'implantation de nouveaux emplacements d'auto-partage dans les centres régionaux et également dans les pôles touristiques.

L'analyse menée a démontré que l'utilisation de l'auto-partage par l'administration cantonale pouvait être envisagée aussi bien en remplacement de voitures de service peu utilisées qu'en lieu et place de l'utilisation des véhicules privés pour les déplacements professionnels. Vous avez pu lire que l'enquête réalisée auprès des services de l'Etat a permis d'établir un inventaire des véhicules de service dans l'administration cantonale et il ressort que seule une dizaine pouvait être concernée par l'auto-partage, la plupart des véhicules utilisés étant spécialement équipés. Le coût moyen des kilomètres effectués s'élèverait alors de quelques pour cent.

En ce qui concerne l'utilisation de véhicules privés pour les déplacements professionnels, les expériences faites dans d'autres administrations cantonales montrent que le coût des déplacements avec un système d'auto-partage correspond approximativement à l'indemnisation versée par l'Etat. Mais, comme l'expérience vaudoise l'a montré, il faut quand même aussi pouvoir prévoir des mesures incitatives. Le Conseil d'Etat est donc favorable à l'utilisation plus large de l'auto-partage au sein de l'administration cantonale. A cette fin, il a chargé le Service des transports et de l'énergie de mener une étude de faisabilité en collaboration avec les services concernés dans le but d'évaluer plus précisément les conditions de mise en œuvre d'un système d'auto-partage.

Und an die Adresse von Herrn Grossrat Etter kann ich sagen, dass ich dafür schauen werde, dass nicht zusätzliches Personal angestellt werden muss, um eben auch ein solches System funktionieren zu lassen. In diesem Sinne habe ich geschlossen.

– Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

### Rapport N° 117 sur le P314.06 Jean-Louis Romanens/Markus Bapst relatif à la mise en place d'une fondation «Seed Capital»<sup>1</sup>

#### Discussion

**Romanens Jean-Louis (PDC/CVP, GR).** Je tiens tout d'abord à remercier le Conseil d'Etat de son rapport qui présente l'avantage de donner une explication complète sur la fonction du «Seed Capital» et de faire le tour des offres des autres cantons, voire des pays européens.

Je note avec plaisir que notre canton a la ferme volonté de mettre en place une offre dans ce sens et ainsi de permettre à certains projets de bénéficier de cette amorce qui est indispensable à la concrétisation de nouveaux projets. Il se vérifie tous les jours que de nombreuses inventions, très souvent d'une technologie innovante, manquent de moyens financiers indispensables à leur lancement. Une structure de «Seed Capital» permettrait de soutenir ces projets dans leur phase initiale. Il est vrai qu'une telle structure devrait disposer de quelques moyens. Ces moyens devraient toutefois retrouver assez rapidement un retour sur investissements. En effet, en passant un contrat avec les inventeurs, la structure de «Seed Capital» devrait s'y retrouver financièrement à moyen terme. Même si l'on compte avec l'échec de certains projets, il est vraisemblable que d'autres laisseront de beaux bénéfices et, dans ce cas, la structure de «Seed Capital» serait en droit de demander une rétribution de son capital.

En conclusion, je constate avec plaisir la volonté du Conseil d'Etat d'aller de l'avant avec une telle structure de financement et je remercie de le faire dans les meilleurs délais. Cela sera également, à l'époque que

<sup>1</sup> Texte du rapport pp. 306ss.

nous vivons, un moyen de relancer quelques activités économiques supplémentaires.

**Collomb Eric** (*PDC/CVP, BR*). Le groupe démocrate-chrétien a pris connaissance avec satisfaction du rapport concernant la mise en place d'une fondation «Seed Capital».

En préambule, il n'est pas inutile de rappeler que le budget 2008 de l'Etat attribuait 318 millions pour les hautes écoles et la recherche, tandis que le poste formation occupait une place de choix avec 528 millions. Ceci permet au canton de Fribourg de bénéficier d'une attractivité supérieure à la moyenne dans les domaines de la formation. En revanche, son attrait économique en comparaison nationale est plutôt faible. Il apparaît donc clairement que le retour sur investissements que le contribuable fribourgeois est en droit de revendiquer n'est pas à la hauteur des espérances. L'Etat peut corriger cette lacune en mettant en place des structures disponibles susceptibles de maximiser l'exploitation de cette richesse inestimable qu'est le savoir. Dans son rapport, le Conseil d'Etat dit qu'il pourrait imaginer la constitution d'une société anonyme de «Seed Capital» dotée au départ de fonds publics. Notre gouvernement nous promet une proposition concrète pour décision dans le courant de l'année 2009.

M. le Commissaire du gouvernement, j'ai le plaisir de vous annoncer que vous allez gagner du temps car un projet est prêt. Le voici. Il s'appelle Fricube. Un physicien et un économiste fribourgeois ont investi d'innombrables heures de travail dans la conception de ce projet. Ils ont mené des investigations approfondies sur de nombreux modèles de «Seed Capital», pratiqués en Suisse tout comme à l'étranger. De leurs recherches est né Fricube. Fricube serait une fondation de droit privé, dont le but est de déceler le plus tôt possible des idées innovantes et de préparer une commercialisation bénéficiaire en proposant des prestations de services et du capital d'amorçage. J'ai rejoint l'équipe de Fricube au printemps dernier car je suis intimement convaincu que cette structure pourrait combler les lacunes de notre canton dans les domaines de la promotion et de la commercialisation de la technologie. Pour être concret puisque le nerf de la guerre reste le financement, je vous donne brièvement quelques chiffres. Le plan d'affaires repose sur un financement tripartite: un tiers par l'Etat, un tiers par les milieux économiques et un tiers par des mécènes privés. L'apport financier total nécessaire sur cinq ans s'élèverait à 2,5 millions, dont environ un million serait à charge de l'Etat. Après la troisième année sont attendus les premiers revenus résultant de la migration des plans d'affaires et de leurs nouveaux produits vers d'autres partenaires. La planification financière montre que la fondation atteindra l'autofinancement après dix ans d'activité. Rien d'insurmontable pour un Etat qui a conscience que l'innovation et la recherche sont des éléments incontournables pour la création de la richesse dans une économie.

Mettons-nous donc au diapason des chercheurs qui savent mieux que personne qu'il faut réussir à faire aujourd'hui ce que tout le monde fera demain. Fort de ce constat, nous espérons que le Conseil d'Etat ne prendra pas deux ans pour nous présenter un projet, car deux ans c'est bien le temps que le gouvernement s'est

octroyé pour établir un rapport dont le contenu ne demandait pourtant pas d'investigations extraordinaires. Le domaine de l'innovation est un circuit de formule 1 sur lequel il faudrait éviter de rouler en 2CV.

Non sans remercier à nouveau le Conseil d'Etat de s'être positionné en faveur d'une fondation «Seed Capital», le groupe démocrate-chrétien demande au gouvernement de soumettre rapidement au Grand Conseil une proposition concrète pour décision et pourquoi pas Fricube.

**Thévoz Laurent** (*ACG/MLB, SC*). L'Alliance centre gauche a pris note du soutien du Conseil d'Etat au postulat de nos collègues Romanens et Bapst. Il se joindra au soutien pour effectivement aussi appuyer cette proposition.

Les capitaux de démarrage sont effectivement d'une importance considérable pour la promotion économique de notre canton. Sans cet instrument, les autres moyens d'appui à l'économie cantonale sont parfois hors de portée de certaines petites activités économiques qui démarrent. Un petit peu comme s'il manquait les trois ou quatre premiers échelons à une grande échelle; après ça va, mais les premières marches sont extrêmement difficiles à franchir. Cela nous paraît d'autant plus important que la création d'emplois sur place est une option qui prendra toujours plus d'importance à l'avenir puisque la délocalisation des entreprises a, elle aussi, certaines limites. Nous sommes tout à fait conscients que, liés à cette activité, il y a des risques mais qui devraient être amortis par le système dont a parlé mon collègue Collomb.

**Wicht Jean-Daniel** (*PLR/FDP, SC*). Le groupe libéral-radical a pris connaissance avec intérêt du message N° 117 concernant la mise en place d'une fondation «Seed Capital».

Il est, à notre avis, indispensable de soutenir toutes les idées novatrices qui peuvent éclore dans notre canton, fruit de la valorisation du savoir dispensé par nos hautes écoles. Chaque initiative qui peut aider le démarrage d'une start-up mérite d'être prise en compte. On constate chaque jour que des idées, au départ anodines, peuvent donner le jour à des sociétés générant un nombre incroyable d'emplois et des chiffres d'affaires impressionnants. Cette fondation permettra, au premier stade de la création d'une entreprise, d'apporter l'aide indispensable et très souvent capitale pour l'éclosion de la start-up.

Par contre, le rapport ne dit pas quels sont les montants qui devront être mis à disposition de la structure de financement à créer. Peut-être que M. le Conseiller d'Etat pourra nous éclairer tout à l'heure sur ce point. Le groupe libéral-radical remercie le Conseil d'Etat pour la qualité de ce rapport et ses conclusions. C'est avec une grande satisfaction qu'il prend acte de celui-ci.

**Bapst Markus** (*PDC/CVP, SE*). Ich danke dem Staatsrat vorerst für den Bericht. Besonders interessant ist dabei die Sicht auf das nahe Ausland, was auf unserem Niveau eher ungewöhnlich ist. Aus dieser Auflistung ist ersichtlich, dass auch bei den «Seed Capital»-Fi-

nanzierungsstrukturen Innovation herrscht. Wissen und Technologie sind heute globalisierter denn je und beeinflussen stark den Wettbewerb unter den Kantonen, aber vor allem auch unter den Staaten. Wir müssen daher alles dafür tun, durch Forschung und Entwicklung auch eine möglichst hohe lokale Wertschöpfung zu erreichen. «Seed Capital» ist dafür nur ein Element, aber hilft sicher. Ich freue mich denn auch darüber, dass der Staatsrat die Schaffung einer «Seed Capital»-Finanzstruktur anerkennt.

Persönlich würde ich die Schaffung einer gemischt-wirtschaftlichen Struktur (Private/Staat) in Form einer AG oder einer Stiftung bevorzugen. Die Zusammenarbeit privater und öffentlicher Kapitalgeber scheint mir aber erfolgsversprechend zu sein.

Der Staatsrat soll, dies gemäss Bericht, im Verlaufe des Jahres 2009 einen konkreten Vorschlag in der Hand haben. Kann uns Herr Staatsrat Vonlanthen aber sagen, wann das Parlament schlussendlich eine Vorlage zu Gesicht bekommt? Junge Unternehmer, Wissenschaftler und Ingenieure warten auf den Input.

**Vonlanthen Beat, Directeur de l'économie et de l'emploi.** Je remercie les différents intervenants pour leur prise de position positive.

Il a été souligné que Fribourg dispose d'une Université et de Hautes écoles dont la réputation d'excellence n'est plus à faire. Ce sont des outils formidables et, dans le contexte de la crise économique que nous vivons actuellement, la valorisation du savoir pour la création d'emplois devient d'autant plus une urgence. Elle doit être une priorité de l'Etat. C'est bien dans cette optique que s'inscrit la création d'une fondation de «Seed Capital».

Vous avez pu lire ce qu'est le «Seed Capital» ou le «capital d'amorçage». C'est vraiment un premier apport en capital d'une entreprise. Les fonds sont réunis avant même la création de l'entreprise et sont utilisés pour financer les frais préalables à la mise sur le marché du premier produit de la société (frais de recherche et développement, prototype, étude de faisabilité, développement du business plan, etc.). Par la suite seulement vient le développement de la société financée par du capital-risque, puis au moyen d'autres modes de financement (crédit bancaire, augmentation des fonds propres, etc.). Le «Seed Capital» est donc un outil de financement stratégique intervenant avant même que la société ne soit active sur le marché et ne génère un chiffre d'affaires.

Le «Seed Capital» est vraiment un capital-risque, à forts risques. Là, il y a beaucoup de risques qui courent. Dans ce contexte-là, vous avez aussi pu voir que dans d'autres pays il y a une structure, il y a plusieurs structures intéressantes, mais en Suisse il n'y a pas forcément une structure de «Seed Capital». Il y a quelques éléments intéressants dans différents cantons qui peuvent être, non pas copiés, mais en tout cas pris comme une orientation pour des modèles dans le canton de Fribourg. Dans notre canton, il existe une société Capital-Risque Fribourg SA pouvant donner un soutien à ces nouvelles start-up. Depuis 1998, depuis l'existence du capital-risque de cette société, dix-neuf entreprises ont été soutenues pour un montant d'environ 3 millions de francs. Ainsi, le «Seed Capital» est une institution

ou un instrument extrêmement important aussi pour le canton de Fribourg et notamment à cause d'un environnement très intéressant. Vous le savez, de nouvelles institutions ont été créées comme l'Institut Adolphe Merkle, le guichet unique de transfert technologique ou le pool scientifique et technologique de Fribourg. Toutes ces structures sont à même de stimuler la créativité et conduire à la création de start-up novatrices. Donc, une structure de «Seed Capital» devrait satisfaire notamment deux conditions. Elle devrait se situer dans le réseau des structures de soutien existantes, assurer une complémentarité avec ces dernières et avoir un lien étroit avec les hautes écoles, notamment avec l'Institut Adolphe Merkle.

Nun, meine Damen und Herren, habe ich festgestellt, dass bei Ihnen allen etwas Ungeduld herrscht. Sie sagen, man müsste rasch vorwärts gehen. Und der Staatsrat ist mit Ihnen einig, dass wir hier rasch vorwärts gehen müssen und wir wollen noch dieses Jahr entsprechende Vorschläge unterbreiten.

Le Conseil d'Etat a déjà réfléchi à des modèles possibles. Il avait parlé d'une société anonyme, donc d'une structure plutôt étatique, et il avait aussi fait mention, M. le Député Collomb l'a souligné, qu'il y a des modèles de PPP (partenariat privé public). Comme M. Collomb le dit, on pourrait là vraiment gagner du temps et je dirais même aussi gagner de l'argent si ce modèle pouvait être réalisé. Nous avons aussi pu déjà prendre connaissance de ce modèle Fricube qui est un modèle intéressant. Le Conseil d'Etat va analyser attentivement les différentes possibilités et il va rapidement pouvoir vous proposer un modèle qui pourrait avoir du succès. Il estime que la création d'une structure de «Seed Capital» permettrait de combler un manque et représenterait un moyen supplémentaire de stimuler et soutenir notre économie.

– Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

### **Postulat N° 2024.07 Eric Collomb (héberger l'innovation par la création d'un parc technologique)<sup>1</sup>**

*Prise en considération*

**Collomb Eric (PDC/CVP, BR).** Sans m'étendre trop longuement sur ce qui me semble être une évidence pour un canton qui a l'ambition de se profiler sur les marchés high-tech, je tiens à vous annoncer brièvement tout de même quelques points importants qui pourront, j'espère, vous convaincre de soutenir ce postulat.

La qualité de la formation dans nos hautes écoles est reconnue. La constitution de la fondation Adolphe Merkle va permettre à notre canton de tenir le rôle de leader dans la recherche sur la nanotechnologie. Ces produits innovants ne naissant pas dans une entreprise existante ou pas exclusivement dans une entreprise existante, la création d'entreprises start-up représente

<sup>1</sup> Déposé et développé le 12 décembre 2007, BGC p. 2140; réponse du Conseil d'Etat le 16 décembre 2008, BGC février 2009 pp. 360ss.

une composante importante de leur succès. Par conséquent, il nous appartient de créer les conditions cadres nécessaires au transfert de ces projets jusque dans les entreprises. Dans ce contexte, le parc technologique est un facteur de réussite prépondérant. En effet, le parc technologique n'est rien d'autre qu'un pool de services et un centre de réseautage indispensables aux créateurs d'entreprises. L'effervescence qui caractérise les parcs technologiques attire les sociétés high-tech désireuses de bénéficier des émulations créatrices de ces fourmilières de chercheurs. D'ailleurs, les parcs technologiques existants connaissent un succès croissant. En effet, la demande conjuguée des start-up et des grandes sociétés conduit déjà à la saturation des locaux. Pour éviter des listes d'attente, plusieurs parcs romands projettent d'agrandir significativement leurs surfaces de bureau. Les projets d'expansion de ces parcs démontrent dans les faits qu'ils satisfont aux exigences des créateurs d'entreprises et attirent les sociétés high-tech déjà installées. Réunissant dans un même projet les partenaires du financement public-privé, les laboratoires, les jeunes pousses et les entreprises leaders, les parcs technologiques sont les lieux privilégiés où l'innovation prend corps. En ces temps de crise, plus que jamais, leur succès est réjouissant. Je suis donc convaincu que notre canton doit se donner les moyens d'héberger l'innovation par la création d'un parc technologique.

Pour en imaginer l'importance, je dirais que le parc technologique est aux chercheurs ce que le lait maternel est aux nouveau-nés. Il offre les premières forces pour prospérer. Le canton de Fribourg ne peut pas s'en priver.

Je vous remercie dès lors de soutenir mon postulat.

**Menoud Yves** (*PDC/CVP, GR*). Le groupe démocrate-chrétien vous propose, ainsi qu'il l'a fait à l'unanimité dans ses rangs, de prendre en considération le postulat Eric Collomb qui demande au Conseil d'Etat d'étudier la possibilité de créer un parc technologique pouvant accueillir toute nouvelle entreprise porteuse de projets dans les domaines de la technologie.

En effet, depuis plus de deux ans, notre canton a son guichet unique de supports et de conseils aux entreprises et aux start-up et, avec Fri-Up, nous bénéficions d'une association qui s'inscrit dans le cadre de la promotion économique endogène développant des synergies entre l'économie, les écoles et l'Etat. Toutefois, il apparaît clairement que, dans ce domaine, l'offre en possibilités d'hébergement n'est pas suffisante. Accroître ces possibilités d'hébergement en créant ce parc technologique sur un ou plusieurs sites dans le canton, pourquoi pas en utilisant même les infrastructures actuellement en vente par la Confédération dans le canton, serait très certainement la nouvelle étape nécessaire qui permettrait, plus concrètement encore, le transfert du savoir des hautes écoles jusque dans les entreprises. La création de ce techno-parc ne sera ni plus ni moins que le laboratoire cantonal de l'innovation, dont le succès contribuera très largement à la création de valeurs ajoutées pour les Fribourgeois et pour les Fribourgeois.

Je vous remercie de votre attention et déjà de la transmission de ce postulat.

**Roubaty François** (*PS/SP, SC*). Le groupe socialiste a analysé la réponse du Conseil d'Etat au postulat de notre collègue. Le groupe est convaincu qu'il est important de chercher et d'appuyer toute nouvelle idée pour soutenir la réalisation de projets qui favorisent la création d'entreprises et indirectement de places de travail.

Le groupe socialiste soutiendra ce postulat.

**Peiry Stéphane** (*UDC/SVP, FV*). A l'instar du Conseil d'Etat, le groupe de l'Union démocratique du centre estime que la création d'un parc technologique mérite d'être étudiée, notamment dans l'environnement du nouvel Institut Adolphe Merkle.

Par conséquent, nous soutenons ce postulat.

**Thévoz Laurent** (*ACG/MLB, SC*). L'Alliance centre gauche soutiendra aussi la proposition de notre collègue Eric Collomb pour des raisons différentes, mais qui s'ajoutent à celles qui ont déjà été évoquées.

Nous estimons, nous aussi, qu'une structure comme celle d'un parc technologique pourrait mettre en valeur la localisation stratégique du canton de Fribourg au niveau suisse. Il ne s'agit pas seulement d'avoir, nous aussi, notre petit parc technologique pour faire comme tout le monde, pour suivre la mode. Il s'agit beaucoup plus pour nous de situer stratégiquement le canton de Fribourg à l'échelle du pays, voire de l'Europe. Si l'on prend l'exemple de Dübendorf, que voit-on? Sur les anciens terrains de l'aérodrome militaire, les autorités du nord de la Suisse sont en train de développer un technopole de toute première importance, d'importance européenne. Pourquoi? Je vous le demande. Voilà un exemple qui devrait nous servir de référence au moment où les deux seuls pôles suisses urbains d'importance européenne (Zurich-Bâle et Genève-Lausanne) menacent très sérieusement de marginaliser ce Mittelland dont nous faisons partie avec Berne. Si on parle de technopole, alors faisons-le sérieusement à l'échelle suisse, voire européenne. Et pourquoi ne s'allierait-on pas avec un ou l'autre de nos voisins pour faire un technopole intercantonal? Pourquoi pas?

**Gobet Nadine** (*PLR/FDP, GR*). Le groupe libéral-radical soutient à l'unanimité le postulat Collomb.

Comme il en a été question en ouverture de séance ce soir, nous nous trouvons face à une crise économique et nous nous devons de trouver des solutions pour favoriser notre économie. Il est vrai qu'il existe déjà à ce jour toute une série d'instruments propres à accompagner les entreprises et à favoriser l'innovation dans notre canton. Après le «Seed Capital», nous vous proposons d'accepter le postulat qui vise également à soutenir les nouvelles sociétés innovantes. Un parc technologique renforcerait sans nul doute l'image de l'économie fribourgeoise dont le slogan «high-tech in the green» est cher à notre conseiller d'Etat Vonlanthen qui, dans sa stratégie de développement économique pour notre canton, souhaite la création de places de travail à haute valeur ajoutée.

Alors, donnons-nous les moyens d'atteindre cet objectif. Le parc technologique en est un, raison pour

laquelle nous vous recommandons d'accepter ce postulat.

**Vonlanthen Beat, Directeur de l'économie et de l'emploi.** Ich habe Ihren Wink verstanden. Wie sagt man dem? Es wäre wie «Tauben nach Athen zu bringen», oder «Sand ins Meer zu giessen», ou bien «Wasser ins Meer giessen», wenn ich jetzt noch ein grosses Plädoyer nachschieben wollte.

Je ne veux pas prêcher à des convaincus, mais j'aimerais vous remercier du soutien à ce postulat.

Je souhaite tout de même dire que le canton dispose déjà d'un certain nombre d'instruments destinés à soutenir les entreprises et l'innovation. Toutefois, le Conseil d'Etat estime qu'il est important d'améliorer sans cesse les mesures à disposition des entreprises innovantes et technologiques, notamment d'améliorer la valorisation du savoir. Il propose donc d'accepter ce postulat et il va, si vous l'acceptez, vous préparer un rapport dans les délais légaux pour pouvoir réaliser rapidement un tel techno-parc à Fribourg.

J'aimerais encore donner une courte information à M. le Député Thévoz. A propos du technopole de Dübendorf: M. le Conseiller national Noser nous a contactés, nous c'est-à-dire les Directeurs de l'économie des cantons romands, pour faire pareil dans la partie romande du pays. Nous sommes en train d'approfondir cette question et de trouver vraisemblablement aussi un emplacement dans la région de la Romandie.

Alors, avec ces quelques remarques, je vous prie de bien vouloir soutenir le postulat.

– Au vote, la prise en considération de ce postulat est acceptée par 88 voix sans opposition; il y a 1 abstention.

– Cet objet est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour qu'il lui donne la suite qu'il implique.

*Ont voté oui:*

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Andrey (GR, PDC/CVP), Bachmann (BR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Berset (SC, PS/SP), Beyerler (SE, ACG/MLB), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Bourgnone (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brodard V. (GL, PS/SP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burgener (FV, PS/SP), Burkhalter

(SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Collaud (BR, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Cotting (SC, PLR/FDP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Weck (FV, PLR/FDP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel (SE, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Fürst (LA, PS/SP), Gander (FV, UDC/SVP), Ganiot (FV, PS/SP), Gavillet (GL, PS/SP), Gendre (SC, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Krattinger (SE, PS/SP), Lauper (SC, PDC/CVP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Marbach (SE, PS/SP), Menoud (GR, PDC/CVP), Morand (GR, PLR/FDP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller V. (BR, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Rime (GR, PS/SP), Romanens A. (VE, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Roubaty (SC, PS/SP), Savary (BR, PLR/FDP), Schnyder (SC, PS/SP), Schorderet E. (SC, PDC/CVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey J. (GR, PDC/CVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Studer A. (SE, ACG/MLB), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thalmann-B (LA, UDC/SVP), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Thürler (GR, PLR/FDP), Tschopp (SE, PS/SP), Vial (SC, PDC/CVP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP).  
*Total: 88.*

*S'est abstenu:*

Chassot (SC, ACG/MLB). *Total: 1.*

– La séance est levée à 21 h 35.

*Le Président:*

**Pierre-André PAGE**

*Les Secrétaires:*

**Monica ENGHEBEN, secrétaire générale**

**Marie-Claude CLERC, secrétaire parlementaire**